



PLAN DE PAYSAGE DU TERRITOIRE DE LA MARCHE OCCITANE - VAL D'ANGLIN

**PHASE DIAGNOSTIC
JANVIER 2023**

à ciel ouvert
atelier des paysages quotidiens
10 rue Saint-Germain
94120 Fontenay-sous-Bois
Tel: 01 48 76 43 26
atelier@acielouvert-paysage.fr

RAPPELS - SPÉCIFICITÉS DU PLAN DE PAYSAGE MOVA



Projet de paysage pour la Marche Occitane - Val d'Anglin
"L'ARBRE ET LA VALLÉE. PAYSANS ET HABITANTS POUR UN AVENIR COMMUN".

UN DIAGNOSTIC EN COURS, DES HYPOTHÈSES POUR LE PLAN DE PAYSAGE

Un cahier des charges qui oriente le plan de paysage :

«*L'Arbre et la Vallée.
Paysans et habitants, pour un avenir commun*»

« LE PLAN DE PAYSAGE SERA CE QUE NOUS EN FERONS ENSEMBLE »

Phase 1 - Un diagnostic « vécu » et prospectif qui met en avant les enjeux du territoire
Ce que nous présentons n'est qu'une base, le travail d'aujourd'hui va permettre de l'orienter sur les enjeux que vous allez exprimer et prioriser ensemble.

Phase 2 - Définition du projet paysager (objectifs de qualité paysagère / stratégie)

Phase 3 - Définir un programme d'actions pour le paysage / engagement par une feuille de route et des actions concrètes.

• ÉTAT D'AVANCEMENT :

- **Connaissance / documents et études diverses / Support d'étude / fond de cartes**
- **Campagnes d'arpentage + rencontre de 11 communes et personnes-ressources**
8 au 10 juin - 18 au 20 juillet - 19 au 21 septembre
- **Atelier "partage des valeurs et construction des enjeux"**
+ Liste d'orientations d'aménagement et de programmations "paysage" (OAP "paysage") pour nourrir le PLUi + Atelier PLUi / zonage U
+ **Avancée / Pôle agricole expérimental de Prissac / projet AMI**
+ **Rencontre d'associations locales**
- 6 au 8 décembre 2022

PRÉSENTATION DU DIAGNOSTIC

« Aujourd'hui, les paysages de la Mova, c'est...
Et demain, avec le dérèglement climatique,
il faudrait que... »

CoPil / 31 janvier 2023 matin

ENGAGEMENT DE LA PHASE "STRATÉGIE"

Partage du diagnostic et des enjeux et recherche
d'objectifs de qualité paysagère (OQP)

Atelier / 31 janvier 2023 après-midi



A. QUELQUES CARTES POUR APPRÉHENDER LA DÉCLINAISON DES GRANDES FAMILLES DE PAYSAGES

PAYS BLANCOIS

PETIT BRENNE CULTIVÉE

TERRES DE BRANDE

TERRES FROIDES DU POITOU

PETITE BRENNE BOISÉE

BOCAGE DE TRANSITION

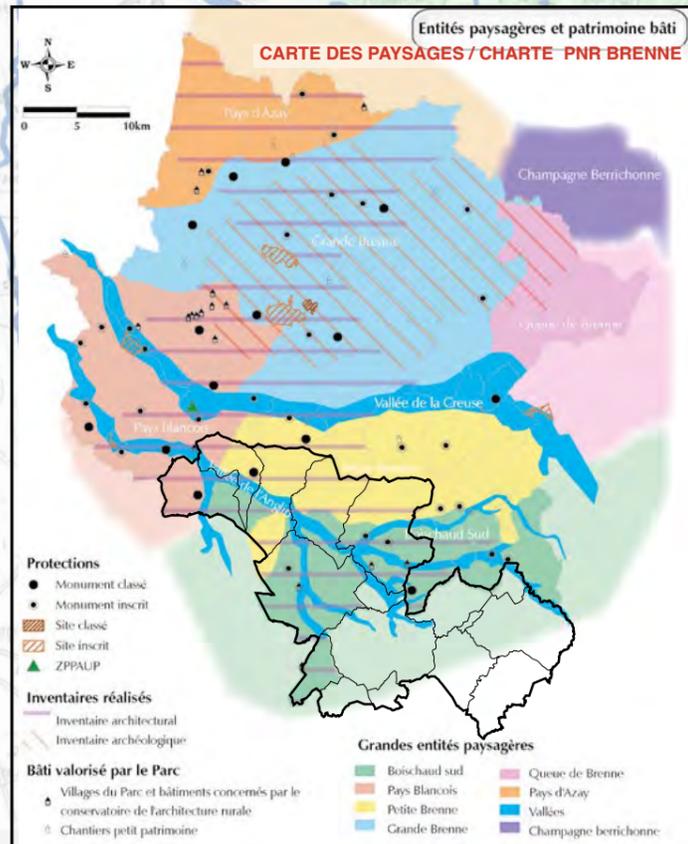
BOCAGE DU BOISCHAUT-SUD

PAYSAGES «VALLÉES ET BOCAGES» (À CIEL OUVERT - 2006)

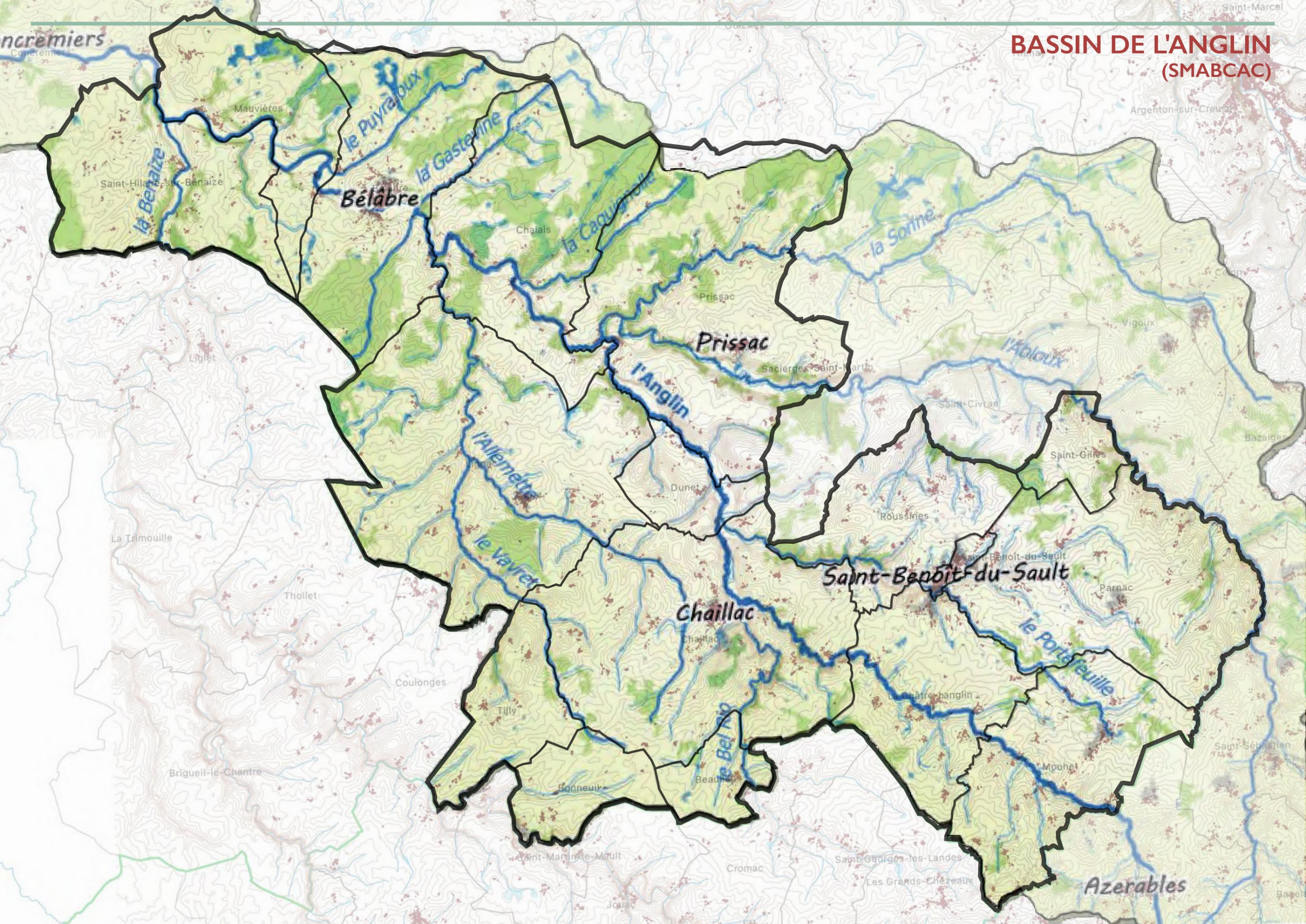
Lors de l'étude du Projet de paysage «Vallées et Bocage» en 2006, avaient été mis en évidence les limites des grandes familles de paysages du sud du Parc, avec notamment :

- Une sous famille des paysages du Pays blancois, sous influence des Terres de brande du Poitou.
- Une limite-sud de la Petite Brenne qui se cale près de la Sonne et de l'Anglin, avec une extension au sud de Bélâbre (Bois de Paillet), et avec une sous famille de paysages plus ouverts à l'ouest, au contact de plateaux calcaires du Pays Blancois.
- La présence d'un bocage de transition au sud de la Petite Brenne en annonce du Boischaut-Sud occupant la Marche et le seuil du Limousin et qui trouve son prolongement au sud-ouest dans les Terres froides du Poitou.

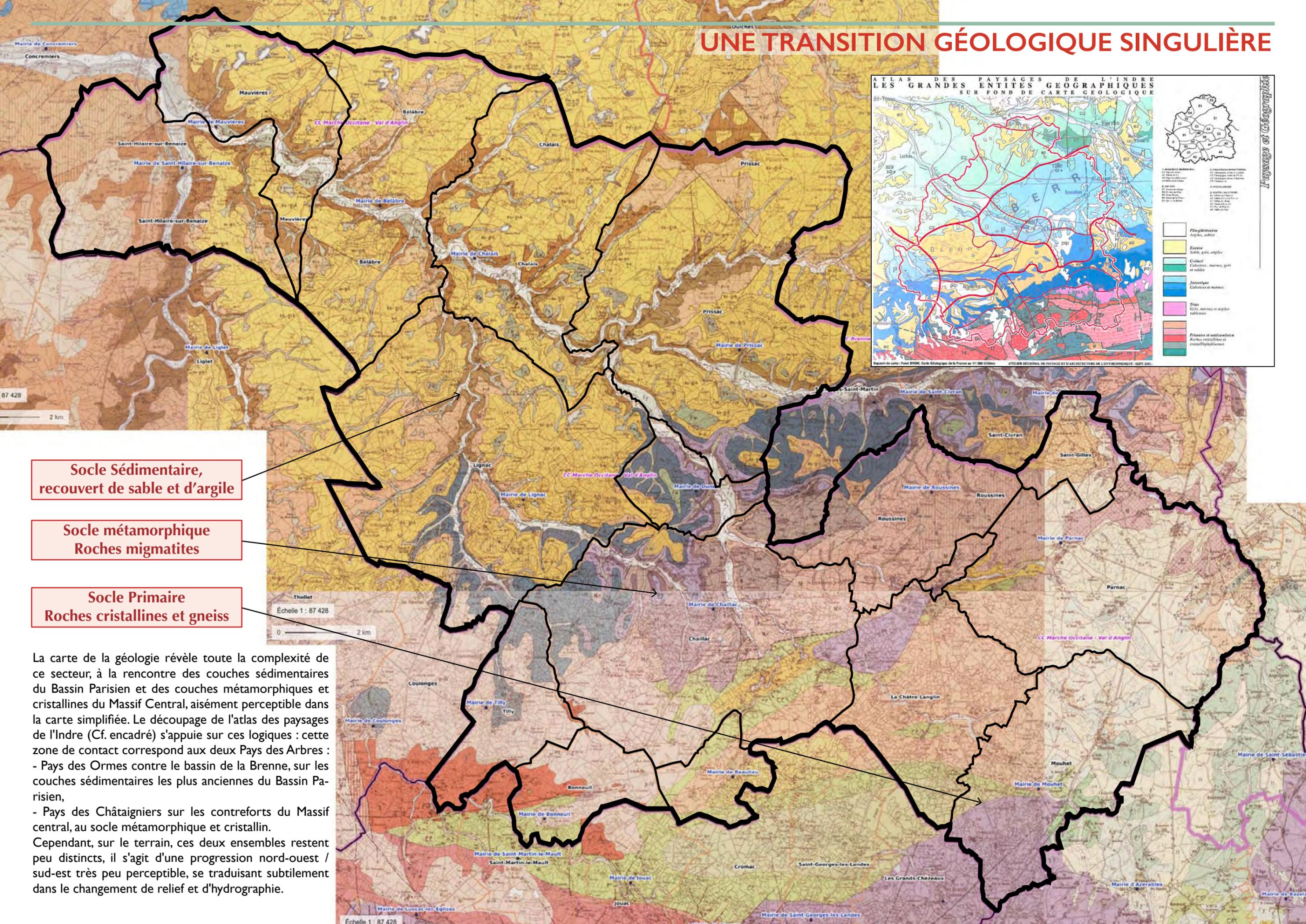
Le découpage des grandes familles de paysages proposé en 2006 pour le sud du Parc a été repris dans la charte (extrait cartographique ci-dessous).



BASSIN DE L'ANGLIN (SMABCAC)



UNE TRANSITION GÉOLOGIQUE SINGULIÈRE



**Socle Sédimentaire,
recouvert de sable et d'argile**

**Socle métamorphique
Roches migmatites**

**Socle Primaire
Roches cristallines et gneiss**

La carte de la géologie révèle toute la complexité de ce secteur, à la rencontre des couches sédimentaires du Bassin Parisien et des couches métamorphiques et cristallines du Massif Central, aisément perceptible dans la carte simplifiée. Le découpage de l'atlas des paysages de l'Indre (Cf. encadré) s'appuie sur ces logiques : cette zone de contact correspond aux deux Pays des Arbres :

- Pays des Ormes contre le bassin de la Brenne, sur les couches sédimentaires les plus anciennes du Bassin Parisien,
- Pays des Châtaigniers sur les contreforts du Massif central, au socle métamorphique et cristallin.

Cependant, sur le terrain, ces deux ensembles restent peu distincts, il s'agit d'une progression nord-ouest / sud-est très peu perceptible, se traduisant subtilement dans le changement de relief et d'hydrographie.

La Chambre d'Agriculture de l'Indre a défini trois grands pédopaysages pour le territoire de la MOVA : Brenne, Boischaut-sud et Marche Berrichonne, conditionnant fortement l'occupation des sols et l'agriculture.
Remarque : cette variation n'a pas d'incidence sur le caractère hydromorphe des sols qui concerne une très grande partie du territoire.

Belabre

St Benoit

Brenne

- ⊘ Cordon de sables éolisés
- Queue de Brenne
- Plateaux limoneux
- Bassins lacustres
- Brenne des étangs
- Val de Creuse / Val d'Anglin

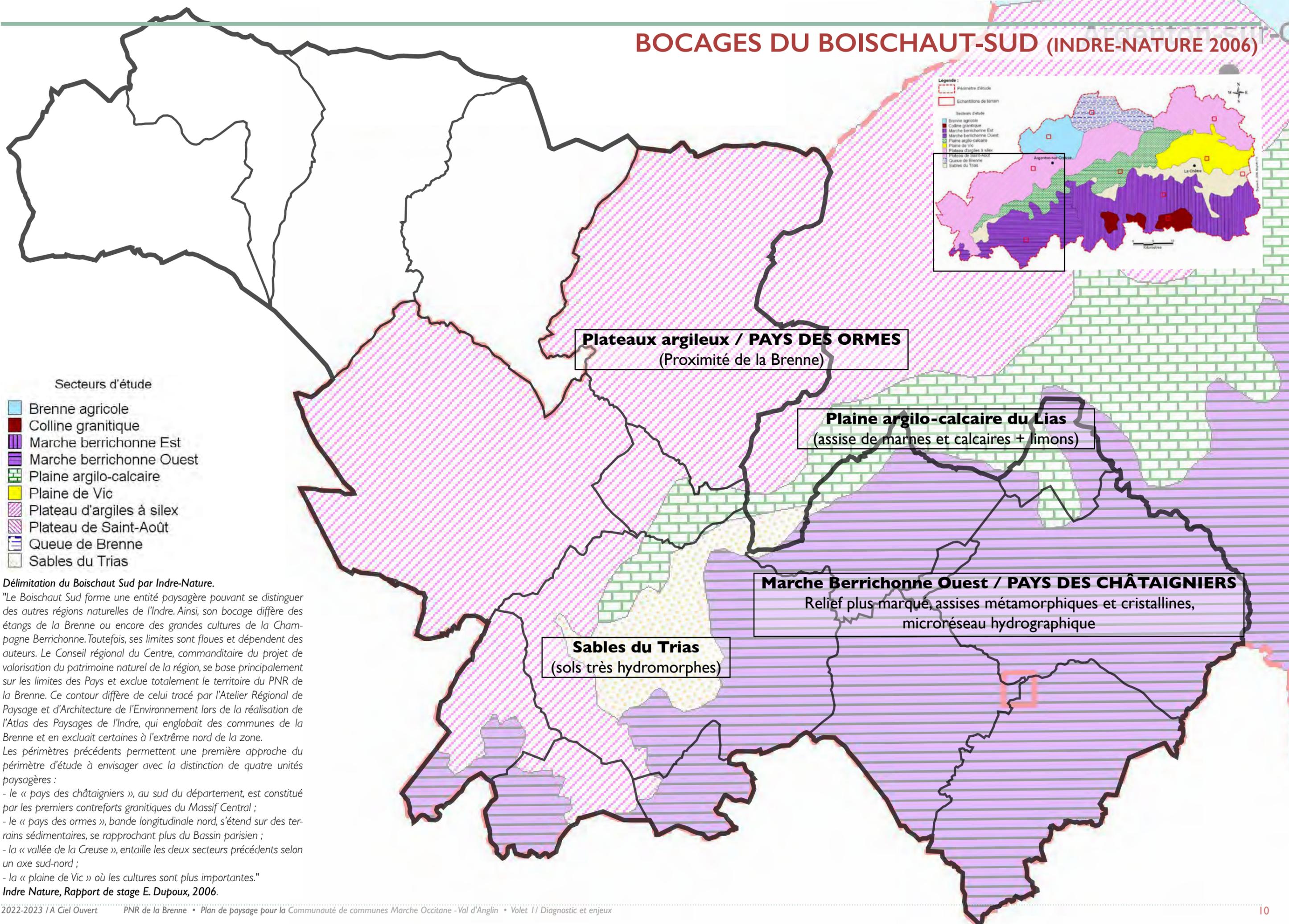
Boischaut Sud

- Bordure de Brenne
- Coteaux à silex
- Coteaux du Lias
- Plateau de St Aout
- Plateau de Montlevicq
- Sables d'Ardentes
- Sables du Trias
- Dépôts détritiques Eocène

Marche Berrichonne

- Dépôts Eocène
- Marche (Schistes et Gneiss)
- Massifs granitiques
- Marche et dépôts du Trias

BOCAGES DU BOISCHAUT-SUD (INDRE-NATURE 2006)



Secteurs d'étude

- Brenne agricole
- Colline granitique
- Marche berrichonne Est
- Marche berrichonne Ouest
- Plaine argilo-calcaire
- Plaine de Vic
- Plateau d'argiles à silex
- Plateau de Saint-Août
- Queue de Brenne
- Sables du Trias

Délimitation du Boischaud Sud par Indre-Nature.

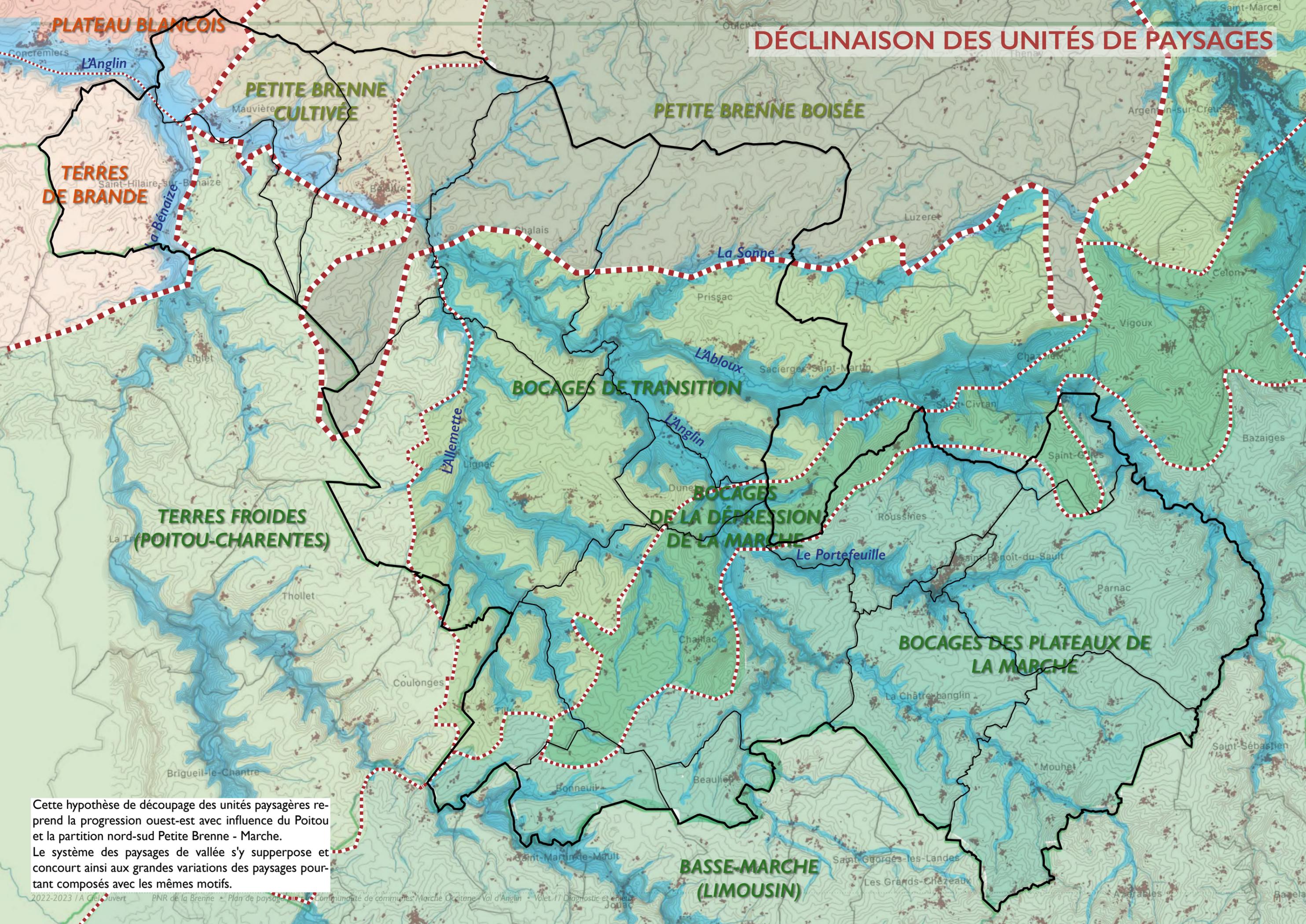
"Le Boischaud Sud forme une entité paysagère pouvant se distinguer des autres régions naturelles de l'Indre. Ainsi, son bocage diffère des étangs de la Brenne ou encore des grandes cultures de la Champagne Berrichonne. Toutefois, ses limites sont floues et dépendent des auteurs. Le Conseil régional du Centre, commanditaire du projet de valorisation du patrimoine naturel de la région, se base principalement sur les limites des Pays et exclue totalement le territoire du PNR de la Brenne. Ce contour diffère de celui tracé par l'Atelier Régional de Paysage et d'Architecture de l'Environnement lors de la réalisation de l'Atlas des Paysages de l'Indre, qui englobait des communes de la Brenne et en excluait certaines à l'extrême nord de la zone.

Les périmètres précédents permettent une première approche du périmètre d'étude à envisager avec la distinction de quatre unités paysagères :

- le « pays des châtaigniers », au sud du département, est constitué par les premiers contreforts granitiques du Massif Central ;
- le « pays des ormes », bande longitudinale nord, s'étend sur des terrains sédimentaires, se rapprochant plus du Bassin parisien ;
- la « vallée de la Creuse », entaille les deux secteurs précédents selon un axe sud-nord ;
- la « plaine de Vic » où les cultures sont plus importantes."

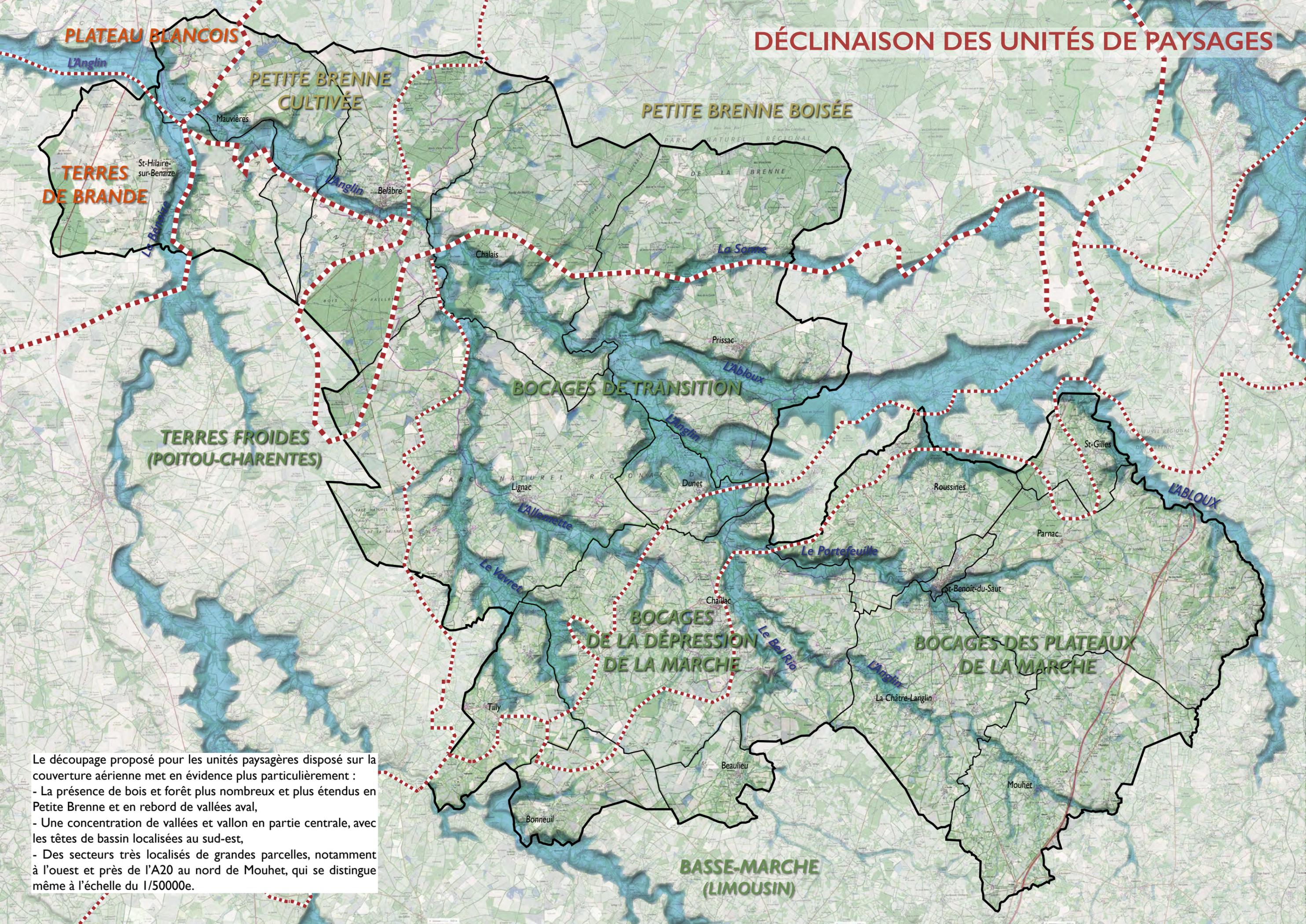
Indre Nature, Rapport de stage E. Dupoux, 2006.

DÉCLINAISON DES UNITÉS DE PAYSAGES



Cette hypothèse de découpage des unités paysagères reprend la progression ouest-est avec influence du Poitou et la partition nord-sud Petite Brenne - Marche. Le système des paysages de vallée s'y superpose et concourt ainsi aux grandes variations des paysages pourtant composés avec les mêmes motifs.

DÉCLINAISON DES UNITÉS DE PAYSAGES



Le découpage proposé pour les unités paysagères disposé sur la couverture aérienne met en évidence plus particulièrement :

- La présence de bois et forêt plus nombreux et plus étendus en Petite Brenne et en rebord de vallées aval,
- Une concentration de vallées et vallon en partie centrale, avec les têtes de bassin localisées au sud-est,
- Des secteurs très localisés de grandes parcelles, notamment à l'ouest et près de l'A20 au nord de Mouhet, qui se distingue même à l'échelle du 1/50000e.

CARTE DES SOLS

(CHAMBRE D'AGRICULTURE DE L'INDRE)

Cette carte met en évidence la complexité des sols de la MOVA. C'est fondamentalement la carte des sol qui révèle l'orientation des activités agricoles de la MOVA et qui conditionne donc en grande partie les conditions originelles des variations paysagères par secteur.

Aujourd'hui, avec les techniques d'amélioration du sol, ces nuances se complexifient mais enrichissent les nuances de l'expressions des paysages, d'une commune à l'autre, d'une exploitation à l'autre voire d'une parcelle à l'autre.

À noter la présence des terres rouges dans le secteur de Chaillac, Dunet et Chéniers, à l'origine de leur passé minier.

- Bruns lessivés
- Complexes bruns, bruns faiblement lessivés
- Lessivés
- Lessivés dégradés
- Vertiques
- Alluvions calcaires
- Alluvions non calcaires
- Altérites anciennes, sols rouges
- Bruns
- Bruns acides
- Bruns calcaires
- Bruns eutrophes
- Colluvions calcaires
- Colluvions non calcaires
- Hydromorphes à pseudogley
- Lacs, étangs, rivières
- Nappe profonde > 80 cm
- Nappe peu profonde < 40 cm
- Pelosols
- Planosols
- Podzols
- Rankers, rochers affleurants
- Rendzines
- Tourbes

St Benoit

OCCUPATION DES SOLS (CORINNE LAND COVER)

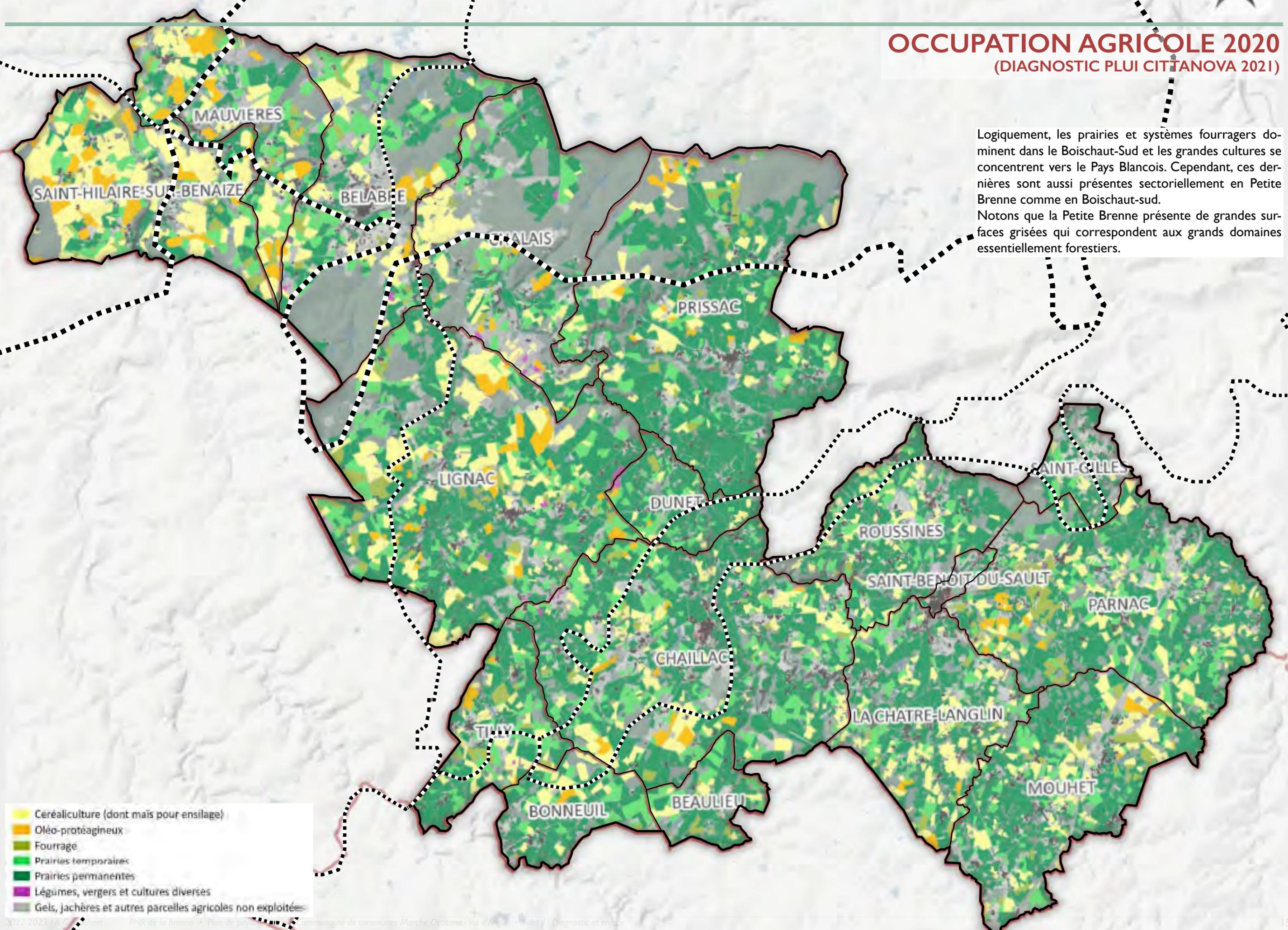
Cette carte met en évidence la complexité des sols de la MOVA. C'est fondamentalement la carte des sols qui révèle l'orientation des activités agricoles de la MOVA et qui conditionne donc en grande partie les conditions originelles des variations paysagères par secteur. Aujourd'hui, avec les techniques d'amélioration du sol, ces nuances se complexifient mais enrichissent les expressions des paysages, d'une commune à l'autre, d'une exploitation à l'autre voire d'une parcelle à l'autre.

- Carrières et autres chantiers
- Tissu urbain continu
- Terres arables hors périmètres d'irrigation
- Prairies
- Cultures annuelles associées aux cultures permanentes
- Systèmes culturaux et parcellaires complexes
- Surfaces essentiellement agricoles, interrompues par des espaces naturels importants
- Territoires agro-forestiers
- Forêt de feuillus
- Forêt de conifères
- Forêt mélangées
- Pelouses et pâturages naturels
- Landes et broussailles
- Forêt et végétation arbustive en mutation
- Végétation clairsemée
- Cours et voies d'eau
- Plans d'eau

OCCUPATION AGRICOLE 2020

(DIAGNOSTIC PLUI CITTANOVA 2021)

Logiquement, les prairies et systèmes fourragers dominent dans le Boischaud-Sud et les grandes cultures se concentrent vers le Pays Blancois. Cependant, ces dernières sont aussi présentes sectoriellement en Petite Brenne comme en Boischaud-sud. Notons que la Petite Brenne présente de grandes surfaces grisées qui correspondent aux grands domaines essentiellement forestiers.



- Céréaliculture (dont maïs pour ensilage)
- Oléo-protéagineux
- Fourrage
- Prairies temporaires
- Prairies permanentes
- Légumes, vergers et cultures diverses
- Gels, jachères et autres parcelles agricoles non exploitées

TAILLE DES PARCELLES (DIAGNOSTIC PLUI CITTANOVA 2021)

La répartition de la taille des parcelles traduit également la progression nord-ouest / sud-est, avec des parcelles de moindre taille plus nombreuses dans la moitié sud-est du territoire. Notons cependant la présence de quelques secteurs de grandes parcelles (supérieures à 10ha) en Boischaut-sud comme au sud de Chaillac (Tilly, Bonneuil, Beaulieu) et comme à Parnac et à Mouhet.



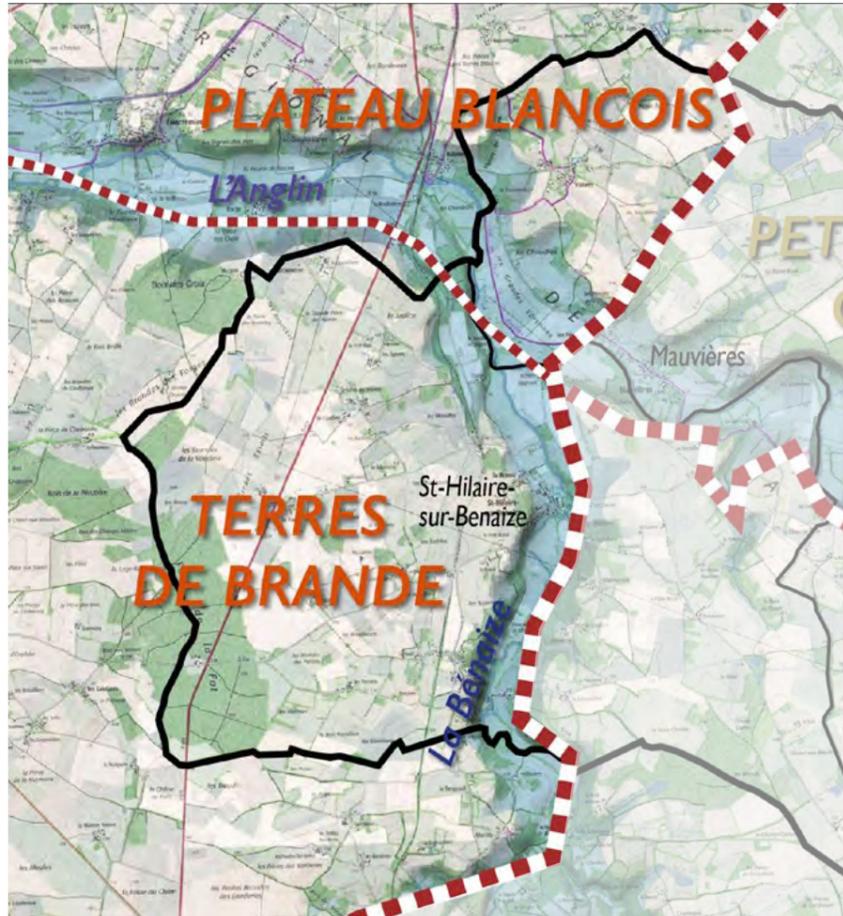
DENSITÉ DE HAIE (DIAGNOSTIC PLUI CITTANOVA 2021)

La présence de linéaire de haie tend à se concentrer dans une bande centrale de Lignac à Saint-Gilles, ainsi qu'à l'échelle de chaque commune, autour des bourgs et des villages.

-
- Moins de 50 mètres par hectare
 - 50 à 100 mètres
 - 100 à 150 mètres
 - 150 à 200 mètres
 - Plus de 200 mètres par hectare



B. CARACTÉRISATION DES GRANDES FAMILLES DE PAYSAGES



Principaux traits de caractères :

- Des paysages de champs ouverts, ponctués de petits boisements créant des nébuleuses, la trame bocagère n'est quasiment plus présente. Les bois se concentrent en limite des plateaux,
- Des assiettes visuelles amples et profondes
- Le relief est simple, en plateau légèrement ondulé, qu'entaillent les vallées de l'Anglin et de la Benaize, qui, ici, s'élargissent tout en conservant leurs cours d'eau méandres
- Un réseau hydrographique limité aux grandes vallées
- Des sols favorables et optimisés pour les grandes cultures. Le parcellaire est lâche, la haie persiste très ponctuellement et souvent à l'état de relique. Les vergers et la vigne autrefois présents ont disparus.
- Le calcaire est très présent dans le bâti ancien, généralement remarquable. On trouve quelques murets en pierre sèche sur les versants des vallées et leurs abords.
- Deux sous-entités : le Plateau Blanchois au nord-ouest, sur le nord-ouest de la commune de Mauvières et les Terres de Brande du Poitou, au sud., sur la partie ouest de la commune de Saint-Hilaire.

Communes concernées :

- Saint-Hilaire-sur-Benaize (partie ouest) = Terre de Brandes
- Mauvières (partie nord-ouest) = Plateau blanchois

Dynamiques constatées :

- Une agriculture technologique et performante qui transforme les paysages : ouverture qui se poursuit... simplification des paysages et appauvrissement de la biodiversité
- Pression plus forte sur la construction, du fait de la proximité du Blanc, de Bélâbre et de Montmorillon (pas de vacances dans les bourgs, logements communaux occupés).
- Une agriculture qui va devoir s'adapter au changement climatique (semences, gestion du sol, maîtrise de l'eau...).



Plateau des Perrins, au sud-ouest : expression des Terres de Brande. Ce secteur du pays



Plateau des Charrauds à l'ouest de Saint-Hilaire (Terres de Brandes) - le fossé en fond de talweg est nu, l'ancienne voie ferrée offre une structure arborée en chapelet.

CARACTÉRISATION :

LES PAYSAGES DU PAYS BLANCOIS



Plateau nord-ouest de Mauvières : les paysages de grandes cultures offrent des paysages changeant avec la lumière et la saison. Les horizons boisés des rebords de plateaux ne sont jamais très loin.



Plateau nord-ouest de Saint-Hilaire, près de la Boulinière : localement, souvent aux abords des hameaux, un bocage lâche a persisté.



RD975 à l'ouest de Saint-Hilaire. Des haies persistent près de la Forêt. Au fond, on distingue la lisière de la Forêt de la Fat, une séquence majeure qui limite le plateau de Saint-Hilaire



Une autre structure marquant traverse le plateau du nord au sud, l'ancienne voie ferrée Le Blanc - La Trimouille. L'emprise publique est occupée par un cordon bocager sur tout son linéaire. La commune souhaite la transformer en voie douce.

Le paysage agricole en Pays Blancois :

- Avant la grande modernisation de l'agriculture de l'après-guerre, le Pays Blancois était une région pauvre, sur sols calcaires. La vigne occupait une partie des coteaux calcaire des vallées, notamment à Saint-Hilaire-sur-Benaize.
- Au sud-ouest, la Forêt de la Fat constitue une sous-entités paysagère particulière qui marque la limite régionale.
- Le remembrement de 1988 sur Saint-Hilaire a été assez radical mais quelques zones de bocage lâche ont persisté : vers la Malatière,, les Perrins et autour de la Boulinière, souvent grâce au maintien de l'élevage.



Les Perrins, au sud de Saint-Hilaire.



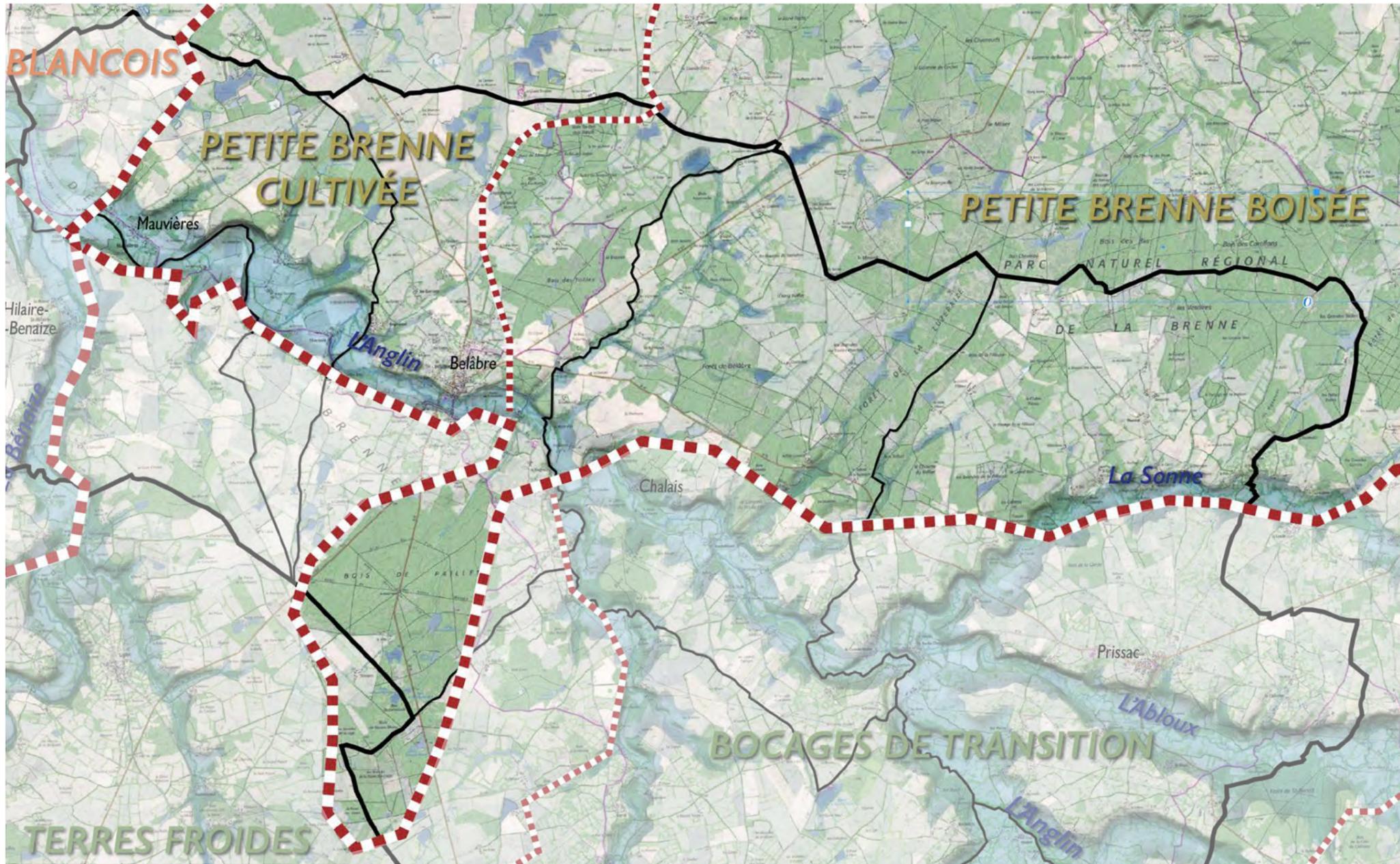
Fontigon, au sud de Saint-Hilaire.

Le bâti rural en Pays Blancois :

- "Mauvières et Saint-Hilaire-sur-Benaize ont des identités beaucoup moins marquées de par leur situation géographique. Leur bâti se compose essentiellement de petites unités d'exploitation, regroupées en villages importants à Mauvières, dispersés à Saint-Hilaire-sur-Benaize. Quelques domaines seigneuriaux se partagent les territoires : la maison forte de Villiers, le domaine de Peubert à Mauvières, le château de Céré, Aigues-Joignant à Saint-Hilaire-sur-Benaize."
- Le bâti ancien est marqué par la couleur claire du calcaire.
- Source : Enquête thématique régionale (architecture rurale de la Brenne), Canton de Bélâbre, Estelle Redon, 2004, Service régional de l'Inventaire.

CARACTÉRISATION :

LES PAYSAGES DE LA PETITE BRENNÉ



Communes concernées :

- Bélâbre (partie nord + Bois de Paillet)
- Mauvières (partie nord-est)
- Chalais (partie nord)
- Prissac (partie nord)
- Lignac (extrémité ouest)

Dynamiques spécifiques constatées :

- Ouverture qui se poursuit... simplification sectorielle dans les séquences agricoles
- Et parallèlement une dynamique d'emboisement (volontaire ou non).
- Des questionnements sur l'adaptation du couvert forestier, sur le devenir des étangs et sur les risques d'incendies face à l'évolution du climat.



Principaux traits de caractères :

- Des paysages structurés par des grandes pièces boisées ménageant des clairières cultivées ou en prairie.
- Le bocage y persiste lorsque l'élevage a été maintenu, avec une densité plus faible qu'en Boischaud-sud. Il tend à s'estomper vers l'ouest.
- Un réseau hydrographique varié, mais assez peu visible, marqué par les étangs (la zone RAMSAR couvre une grande partie de la Petite Brenne). Quelques chaînes d'étangs sont présentes mais les étangs sont moins étendus et beaucoup moins nombreux qu'en Grande Brenne.
- Un relief intermédiaire entre les collines du Boischaud au sud-est, contrefort du Massif central, et le plateau blancois au nord-ouest.
- Des assiettes visuelles contrastées, alternant grande ouverture et perception limitée.
- Des paysages très peu habités (présence de grands domaines)
- Deux sous-entités : la Petite Brenne Boisée à l'est et la Petite Brenne cultivée à l'ouest (transition avec le Pays blancois).



Troupeau de vaches limousines, prairie en bord d'étang, Petit Mareuil (RD 15) à Bélâbre.

CARACTÉRISATION :



Bordure de Petite Brenne, entre le Peu et le Prieuré à Prissac.



Pâturage ovin en bordure de Petite Brenne, près de Theuret à Prissac.



RD 44 - Vers les Cabannes de Chantelair / Chalais : mixité cultures et prairies

LES PAYSAGES DE LA PETITE BRENNÉ

Le paysage agricole en Petite Brenne :

La structuration foncière en grands domaines a persisté en partie. De vastes clairières occupent les terres les plus riches, dans lesquelles on trouve quelques fermes isolées ou en regroupement modéré. La petite Brenne, aux rendements faibles, fut contrainte à l'élevage extensif ovin, puis bovin laitier.

Aujourd'hui, les grandes cultures sont présentes au nord-ouest de Bélâbre et à Mauvières, où les sols sont un peu plus favorables. Les secteurs proches d'étangs ou situés dans les dépressions sont encore utilisés pour la culture du maïs.

Mais l'élevage, principalement des bovins, domine dans la petite Brenne boisée, où le système de la prairie associée à l'arbre et à la haie s'exprime pleinement dans un parcellaire plus lâche qu'en Boischaud.

Le bâti rural en Petite Brenne :

"En petite Brenne, les groupements sont nombreux, mais peu importants.

Il y a eu beaucoup de constructions à partir du 19^e siècle et des transformations sur le bâti existant. Les ouvriers dépendant des domaines logeaient dans une pièce unique et avaient une petite étable, une grange, une bergerie ou une porcherie pour se nourrir, complétés par un petit potager (ouche). Les hameaux sont donc formés par de longs bâtiments où s'intercalent logements et espaces d'exploitation."

Le bâti ancien est marqué par la couleur claire du calcaire local.

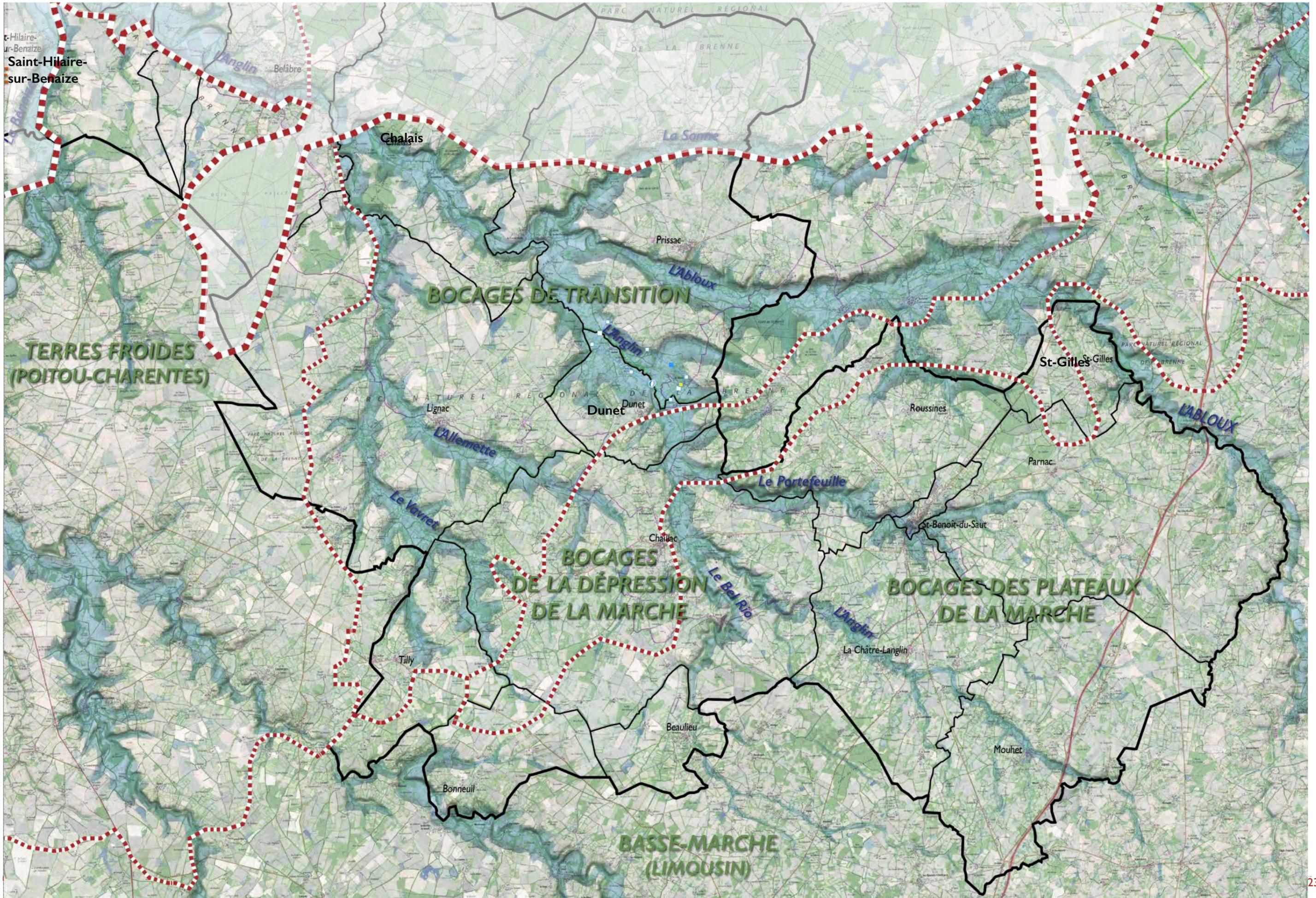
Source : Enquête thématique régionale (architecture rurale de la Brenne), Canton de Bélâbre, Estelle Redon, 2004, Service régional de l'Inventaire.



Bâti traditionnel : ancienne ferme aujourd'hui convertie en habitation - secteur de Château Morand, au nord de Prissac / paysage de Petite Brenne



Bâti traditionnel - hameau de Theuret au nord de Prissac / paysage de Petite Brenne





Vision du Boischaud-sud contemporain par les étudiants de l'INSA Val-de-Loire, École de la Nature et du Paysage. Atelier Hors les Murs 2021-2022.

Principaux traits de caractères :

- Une campagne-parc très composée : des paysages cloisonnés par une trame bocagère encore vivace notamment dans les secteurs escarpés, structurés par l'arbre et la haie, où l'animal dans la campagne est encore très présent .
- Un relief en plateaux collinaires assez marqué notamment au sud-est
- En fonction des sols et des pentes, le motif dominant de la prairie associé à la haie a pu évoluer sectoriellement sur certains plateaux vers celui des grandes cultures, avec une maille bocagère très lâche, voire inexistante.
- Des assiettes visuelles limitées, qui donnent à tout panorama élargi une dimension monumentale
- Un réseau hydrographique très varié, parfois encaissé, où les cours d'eau dialoguent avec quelques étangs. Les mares sont nombreuses, mais peu visibles.



Bocage «jardiné» du sud de Prissac / vallon de Font de la Goutte. Dans ce bocage très composé la haie basse "3 faces" domine ; le caractère remarquable de ce paysage ne reflète pas la qualité de la haie en terme de biodiversité, car ce type de taille fragilise fortement les structures bocagères et conduit à limiter sa biodiversité. Par contre la nombre d'arbres est relativement élevé, dont une partie en isolat dans les parcelles.



Bocage de l'est de Parnac / Le Creux du Renard, près de la Forêt Bâtée : la haie est ici très arborée et cloisonne vite le paysage. La moindre ouverture est une fenêtre où le regard peut s'échapper des horizons parfois très lointains avec une succession de plans visuels intermédiaires soulignés par les haies.

- Des villages perchés et un bâti plus dispersé, et aux caractères sous influence du Limousin (sud-est).

- Plusieurs sous-entités : Le relief et les sols conditionnent des appartenances tout en nuance, si les sous-entités paysagères sont difficiles à distinguer, on a deux identités de «Pays» :

- Pays des Ormes (Cf. Atlas des paysages de l'Indre) :

Bocages de transition, contre la Petite Brenne.

Terres Froides du Poitou, ancien bocage remembré, en relais coté Blancois et Poitou (franges de Lignac, Bélâbre, Mauvières et Saint-Hilaire).

Bocages de la dépression argilo-calcaire de la Marche.

- Pays des Châtaigniers (Cf. Atlas des paysages de l'Indre) :

Ce sont des plateaux plus élevés et cisailés par de multiples petits cours d'eau et dont l'altitude remonte jusqu'à 340m NGF au sud-est : ils forment les bocages du plateau de la Marche en annonce du Limousin.

- Des séquences spécifiques et emblématiques, comme le bocage "jardiné" de Prissac, le bocage ancien de Tilly, la couronne de bocage de Beaulieu, bocage à châ-

Communes concernées :

Les 17 communes sont toutes ou en partie concernées

Dynamiques spécifiques constatées:

- Un vieillissement et un effacement sectoriel de la maille bocagère, avec les plateaux qui tendent à s'ouvrir et les pentes qui s'enfrichent
- Un entretien toujours difficile pour les exploitants et qui, lorsqu'il est mal fait, fragilise fortement l'arbre et la haie.
- Le motif de l'arbre qui ne se renouvelle pas avec sa sénescence accrue par le changement climatique et l'évolution agricole.
- Changement climatique + Difficultés de l'élevage = quel(s) bocage(s) demain ?

Le paysage agricole en Boischaut-Sud :

" Dans l'un des chapitres de son ouvrage "Campagnes anciennes, Nouvelles campagnes", Élisabeth Trotignon, chargée de mission environnement et paysage au Conseil général de l'Indre, visite l'évolution de ce secteur de bocage dans un chapitre intitulé "Le Boischaut Sud : la haie et la vache allaitante". Elle explique qu'à la fin du XIXe siècle, les régions françaises se spécialisent dans des productions particulières. Comme le Bourbonnais et le Charolais, le Boischaut-Sud se lance dans l'élevage rationnel de bêtes à viande (vaches allaitantes) qui se plaisent à paître sur ces terres acides et imperméables. Les terres autrefois incultes se voient plantées d'herbe et de fourrage, et rapidement, les agriculteurs constatent le besoin de parquer leurs bêtes paissant leur nourriture : la haie (dont le nom local, "bouchure", fleure bon le vieux français) se développe vers la fin du XIXe siècle. Toujours selon l'auteur, la haie était déjà présente avant cette période : autour des hameaux, bordant les chemins ou dans un champ, brisant une pente, mais les plantations se font plus nombreuses vers la fin du XIXe siècle. Droites, diversifiées (chêne, charme, frêne, châtaignier, aubépine...) les haies sont de plus en plus nombreuses, leur maillage se resserre et la taille des parcelles diminue.

Un système de production particulier voit ainsi le jour et s'améliore au fil des années, les hommes mettent à profit les ressources de ces haies.

Ce paysage de "timbres-postes" de prairies encadrés de haies devient emblématique de la région. Aujourd'hui encore, ce paysage est présent et apparaît préservé comparé à d'autres régions

bocagères telles la Vendée ou la Normandie. Nonobstant cette impression de préservation, les mutations agricoles, économiques et sociétales sont bel et bien présentes, menaçant cet équilibre, ce patrimoine paysager.

Dans son rapport de stage, June Pietra met en évidence ces mutations : "la moitié des agriculteurs interrogés a conservé une pratique ancienne, celle de "boucher les haies" : à la tronçonneuse ou encore au croissant [...] Toutefois, peu prennent encore le temps de le faire sur toutes leurs haies [...] Le grillage vient facilement remplacer les "trous" et le savoir part avec l'ancienne génération..."

Source : Savoir-faire traditionnels liés à l'entretien du paysage de bocage dans le Sud du PNR de la Brenne, pratiques d'hier, représentations d'aujourd'hui, réinterprétations de demain ? Mémoire d'étude, Claire Gourbilière, INHP, 2009.

Aujourd'hui, les paysages agricoles poursuivent leur transformation : les plateaux aux terres plus favorables sont souvent convertis en grandes cultures, avec élargissement voire suppression de la maille bocagère, alors que les secteurs plus ingrats (pentes fortes, mouillères, terres peu accessibles ou morcelées) sont abandonnés, s'enfrichent et se referment.



Prairie bocagère à l'ouest de Lignac, vallon du ruisseau de la Marche, depuis Régeignet.



Cultures dans le bocage près des Gouttes, RD36, entre Chaillac et Tilly.

Le bâti rural en Boischaut-sud :

"Dans le Boischaut sud, la situation est complètement différente : les petites unités d'exploitation de polyculture-élevage, à faible rendement, se rassemblent en villages, parfois importants, aux constructions denses. Se développe alors une organisation sociale où l'entraide est de rigueur, face à la difficulté de produire et de survivre. Les villages s'organisent autour de places communes, les habitations sont accolées avec, en face, les bâtiments d'exploitation. L'espace entre les deux devient alors un espace commun de discussion, de circulation, de travail. L'habitation a deux portes en vis-à-vis : l'une s'ouvre sur l'espace public et l'autre derrière, sur l'espace privé, le jardin. Dans les communes du canton, le nombre de fermes est systématiquement supérieur à celui des maisons, ce qui démontre encore la vocation agricole de ce secteur. L'exception est Bélâbre, chef-lieu de canton, qui a eu une vocation plus commerciale."

Le substrat local conditionne la nature des matériaux de

construction : calcaire dolomitique (ocre jaune) sur une partie de Prissac, grès ferrugineux (rouge foncé) vers Chéniers, la Croix de la Barre (Sacièrges-Saint-Martin), le Bas-de-Vouhet (Prissac), les grès gris ou blond à Lignac. Le calcaire à grain fin, de belle facture, est réservé aux édifices importants, en chaînages d'angle ou encadrements d'ouvertures. La terre est utilisée uniquement sur la commune de Tilly sous forme de bauge, tant dans les bâtiments d'exploitation que dans les bâtiments d'habitation, pour des murs entiers, des parties de murs ou le bandeau supérieur d'un mur. La brique ne joue pas un grand rôle dans la construction jusqu'au milieu du 19e siècle. Elle était utilisée pour les conduits de cheminée, les fours, les fonds de placards, les allèges de fenêtres, etc. On la trouve dans la seconde moitié du 19e siècle dans les chaînages d'angle et encadrements de baies.

Source : Enquête thématique régionale (architecture rurale de la Brenne), Canton de Bélâbre, Estelle Redon, 2004, Service régional de l'Inventaire.



Bocage mixte près de la Chaume à Parnac. Ici les secteurs de plateaux sont plus propices aux cultures.



Ancienne ferme à la Chaume, Parnac. La pierre de construction est essentiellement du gneiss, ici recouverte d'enduit à la chaux. La brique est souvent présente autour des ouvertures.



Constructions médiévales à Brosse. La pierre de construction est le grès ferrugineux de Chaillac mixé au grès plus gris de Lignac.

PLATEAU BLANCOIS

CARACTÉRISATION :

LA VALLÉE DE L'ANGLIN ET DE SES AFFLUENTS

PETITE BRENNÉ CULTIVÉE

PETITE BRENNÉ BOISÉE

TERRES DE BRANDE

St-Hilaire-sur-Benaize

Mauvières

Belâbre

Chalais

Prissac

TERRES FROIDES (POITOU-CHARENTES)

BOCAGES DE TRANSITION

L'Abloux

Lignac

Dunet

Roussines

St-Gilles

L'Allemette

Le Varret

Le Portefeuille

L'Abloux

Parnac

BOCAGES DE LA DÉPRESSION DE LA MARCHÉ

Le Bel Rio

Chailac

BOCAGES DES PLATEAUX DE LA MARCHÉ

St-Benoît-du-Saut

Tilly

La Châtre-Langlin

Beaulieu

Mouhet

Bonneuil

La Benaize

BASSE-MARCHÉ (LIMOUSIN)



CARACTÉRISATION :

LA VALLÉE DE L'ANGLIN ET DE SES AFFLUENTS

Principaux traits de caractères :

- Des ambiances paysagères très variées, souvent intimes, depuis les têtes de bassin à la rivière paisible en passant par les ruisseaux qui serpentent.
- Des milieux naturels diversifiés et remarquables (Natura 2000 + Anglin amont = riv. Ière catégorie, favorable aux peuplements salmonicoles).
- Des assiettes visuelles limitées mais profondes et souvent orientées et cadrées (perspective de la vallée), de beaux panoramas en aval le long de l'Anglin.
- Des ouvrages liés à l'eau remarquables (moulins), des implantations bâties près des cours d'eau : les vallées concentrent le patrimoine de la MOVA. Des configurations du relief mises à profit par le bâti ancien : belles scénographies de villages
- Des accessibilités à l'eau souvent confidentielles, des itinéraires de découvertes des vallées recherchés et des baignades très appréciées
- Présence de quelques étangs en Petite Brenne, mais peu accessibles et des étangs en Boischaud à valoriser.

Trois sous-entités assez bien différenciées en fonction des grandes entités traversées :

- les paysages des vallées de plaines avec coteaux calcaires à l'ouest, les paysages des vallées en seuil de Petite Brenne au nord-est, les paysages de vallées "bocagères" (tête de bassin) au sud-est.
- Des séquences emblématiques de ces paysages de vallées : la confluence Anglin-Sonne, Abloux à Chalais et Prissac (La Grande Roche / La Roche-Chevreaux), les coteaux de l'Abloux de Prissac à Saint-Gilles (Les Forges de l'Abloux), l'Anglin, ses gorges et ses pépites, la confluence à Saint-Benoit...
- Et des séquences de paysage d'étangs plus ou moins visibles, dont plusieurs étangs communaux, aménagés pour les loisirs, un atout à faire valoir.

Communes concernées :

Toutes les communes sont concernées par des séquences plus ou moins étendues de vallées et de vallons

Dynamiques spécifiques constatées :

- Tendance à la mise en culture des fonds de vallée et la fermeture des coteaux (enfrichements) => perte de qualité paysagère et de biodiversité.
- Une reconnaissance de la richesse naturelle (Natura 2000).
- Une forte appropriation locale et des séquences patrimoniales valorisées ou en cours de l'être.
- Des actions de valorisation des cours d'eau menées depuis plusieurs années pour une meilleure fonctionnalité et des habitats naturels enrichis. Mais des difficultés d'entretien et de mise en valeur des cours d'eau, non domaniaux, avec des campagnes d'arasement des seuils qui modifient localement les paysages
- Des milieux fragiles, notamment soumis au dérèglement climatique, conditionnant l'évolution des paysages de vallées.



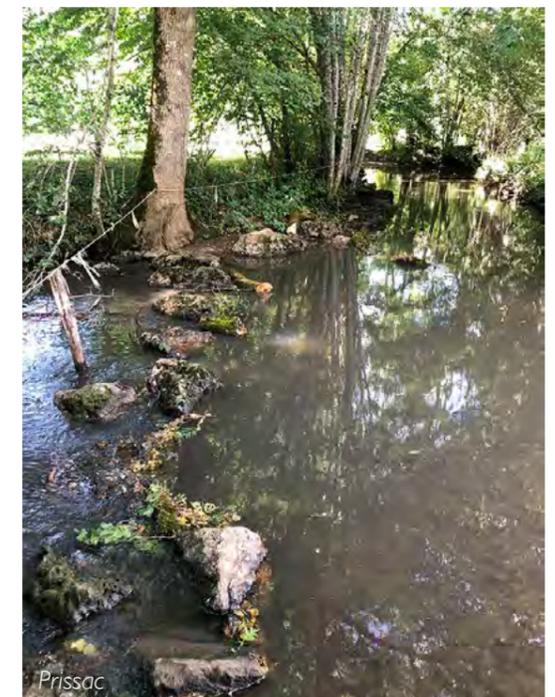
Mauvières
Vallée de l'Anglin - séquence aval : effet de plaine alluviale aux Grandes Varennes, à l'ouest de la MOVA (depuis la RD53 à Mauvières)



Mauvières
Ambiance de l'Anglin / Les Poulets, plus en amont



Chaillac
Vallée du Bel Rio / Château et village de Brosse



Prissac
Gué sur la Sonne à Prissac

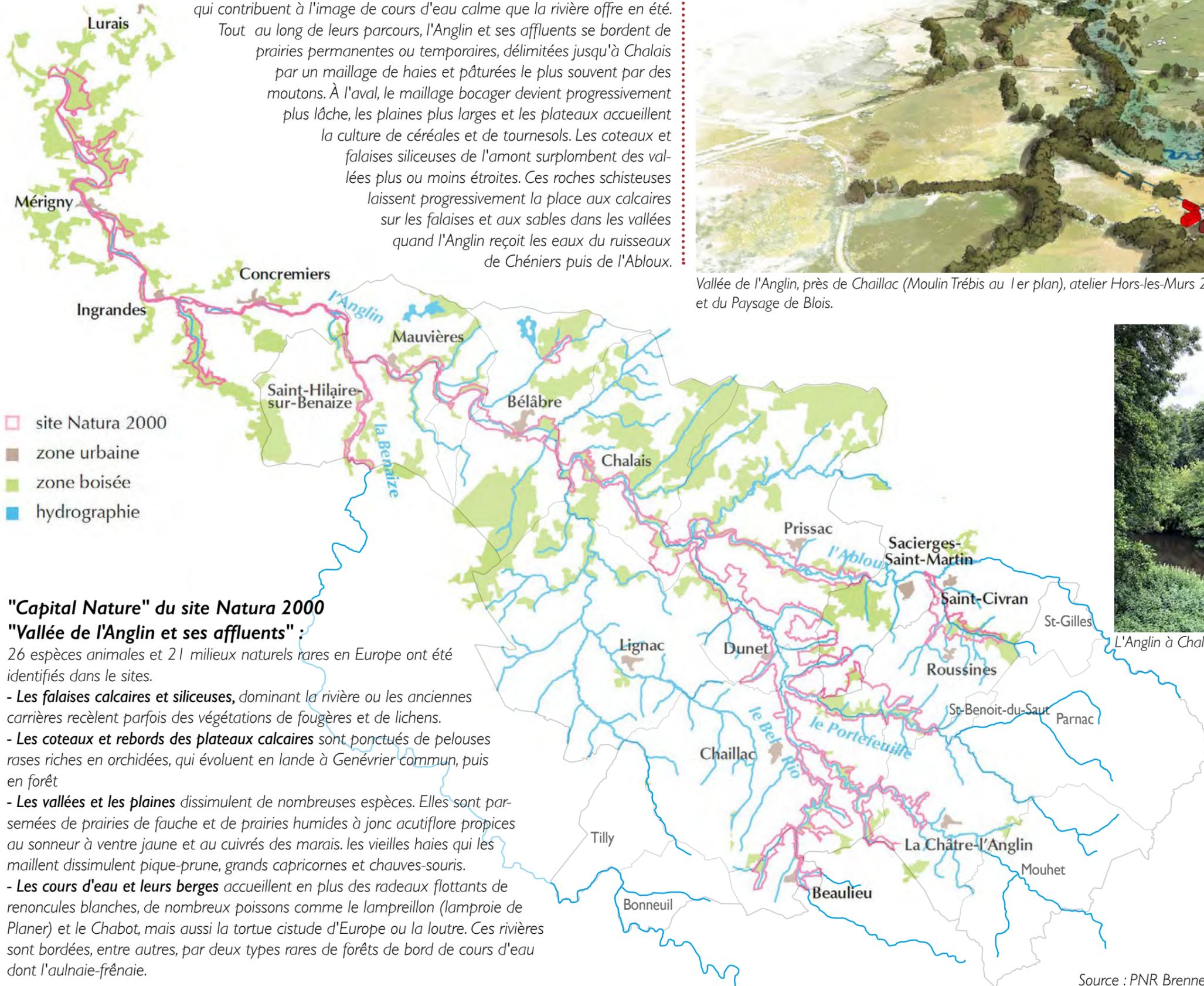
CARACTÉRISATION :

LA VALLÉE DE L'ANGLIN ET DE SES AFFLUENTS

La vallée de l'Anglin et ses affluents :

Connu pour les variations subites de son débit lors des crues hivernales et printanières, le cours de l'Anglin est entravé d'une trentaine de seuils de moulins qui contribuent à l'image de cours d'eau calme que la rivière offre en été.

Tout au long de leurs parcours, l'Anglin et ses affluents se bordent de prairies permanentes ou temporaires, délimitées jusqu'à Chalais par un maillage de haies et pâturées le plus souvent par des moutons. À l'aval, le maillage bocager devient progressivement plus lâche, les plaines plus larges et les plateaux accueillent la culture de céréales et de tournesols. Les coteaux et falaises siliceuses de l'amont surplombent des vallées plus ou moins étroites. Ces roches schisteuses laissent progressivement la place aux calcaires sur les falaises et aux sables dans les vallées quand l'Anglin reçoit les eaux du ruisseau de Chéniers puis de l'Abloux.

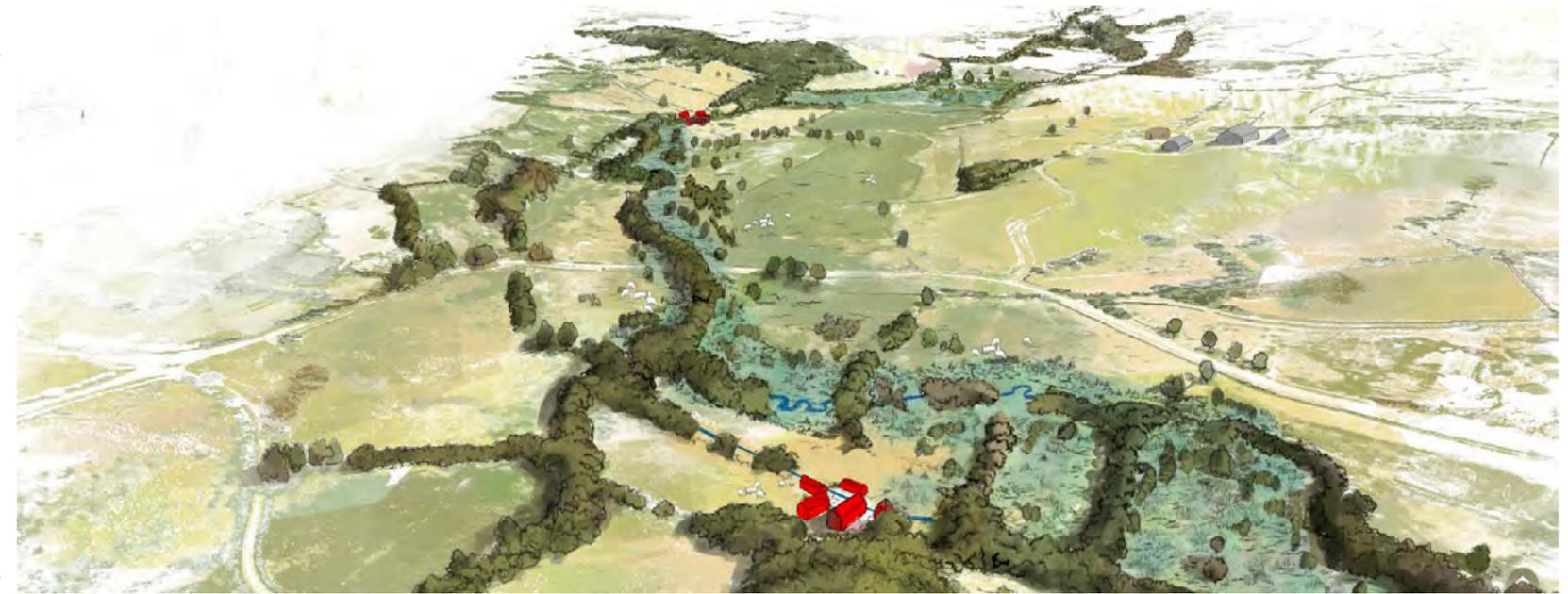


"Capital Nature" du site Natura 2000

"Vallée de l'Anglin et ses affluents" :

26 espèces animales et 21 milieux naturels rares en Europe ont été identifiés dans le sites.

- Les falaises calcaires et siliceuses, dominant la rivière ou les anciennes carrières recèlent parfois des végétations de fougères et de lichens.
- Les coteaux et rebords des plateaux calcaires sont ponctués de pelouses rases riches en orchidées, qui évoluent en lande à Genévrier commun, puis en forêt
- Les vallées et les plaines dissimulent de nombreuses espèces. Elles sont parsemées de prairies de fauche et de prairies humides à jonc acutiflore propices au sonneur à ventre jaune et au cuivrés des marais. les vieilles haies qui les maillent dissimulent pique-prune, grands capricornes et chauves-souris.
- Les cours d'eau et leurs berges accueillent en plus des radeaux flottants de renoncules blanches, de nombreux poissons comme le lamproillon (lamproie de Planer) et le Chabot, mais aussi la tortue cistude d'Europe ou la loutre. Ces rivières sont bordées, entre autres, par deux types rares de forêts de bord de cours d'eau dont l'aulnaie-frênaie.



Vallée de l'Anglin, près de Chaillac (Moulin Trébis au 1er plan), atelier Hors-les-Murs 2021-2022. Romain Horny / INSA Centre Val-de-Loire / École de la Nature et du Paysage de Blois.



L'Anglin à Chalais, bordée de rares pâtures, offre des séquences remarquables..



Gué et petit pont sur le Vavret - Photo : Aude Warter, Veilleurs du Paysage 2021.

Source : PNR Brenne.

MOVA - IDENTIFICATION DE PAYSAGES REMARQUABLES

Travail en cours, à valider et compléter avec les communes, leurs partenaires et les habitants.

-  Points de vue majeur
-  Points de vue remarquable
-  Itinéraire de randonnée

IDENTIFICATION DE PAYSAGES REMARQUABLES

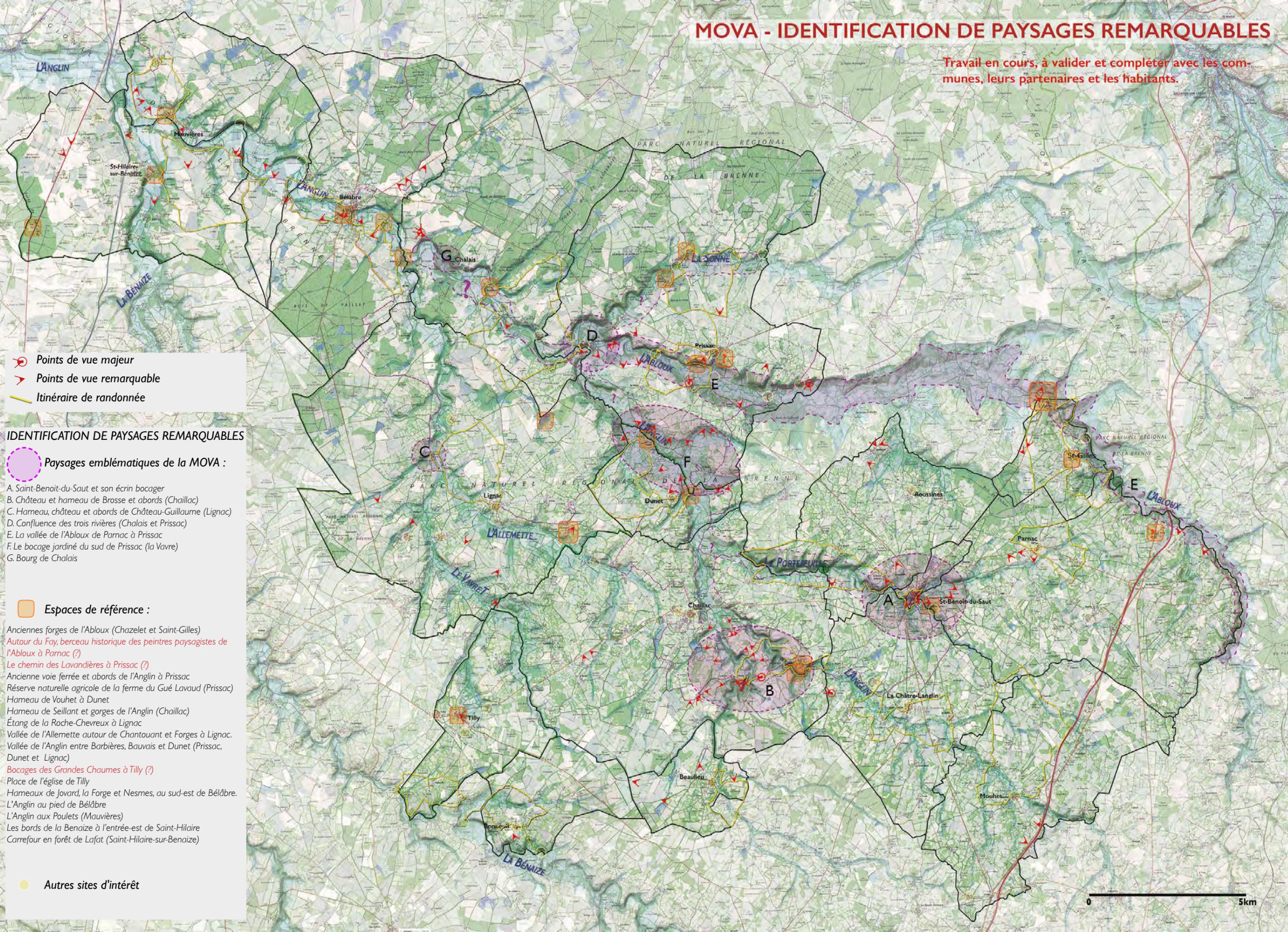
Paysages emblématiques de la MOVA :

- A. Saint-Benoit-du-Saut et son écrin bocager
- B. Château et hameau de Brosse et abords (Chaillac)
- C. Hameau, château et abords de Château-Guillaume (Lignac)
- D. Confluence des trois rivières (Chalais et Prissac)
- E. La vallée de l'Abloux de Parnac à Prissac
- F. Le bocage jardiné du sud de Prissac (la Vavre)
- G. Bourg de Chalais

Espaces de référence :

- Anciennes forges de l'Abloux (Chazelet et Saint-Gilles)
- Autour du Fay, berceau historique des peintres paysagistes de l'Abloux à Parnac (?)
- Le chemin des Lavandières à Prissac (?)
- Ancienne voie ferrée et abords de l'Anglin à Prissac
- Réserve naturelle agricole de la ferme du Gué Lavaud (Prissac)
- Hameau de Vouhet à Dunet
- Hameau de Seillant et gorges de l'Anglin (Chaillac)
- Étang de la Roche-Chevreaux à Lignac
- Vallée de l'Allemette autour de Chantouant et Forges à Lignac.
- Vallée de l'Anglin entre Barbières, Bauvais et Dunet (Prissac, Dunet et Lignac)
- Bocages des Grandes Chaumes à Tilly (?)
- Place de l'église de Tilly
- Hameaux de Jovard, la Forge et Nesmes, au sud-est de Bêlâbre.
- L'Anglin au pied de Bêlâbre
- L'Anglin aux Poulets (Mauvières)
- Les bords de la Benaize à l'entrée-est de Saint-Hilaire
- Carrefour en forêt de Lafat (Saint-Hilaire-sur-Benaize)

Autres sites d'intérêt





*"L'Arbre et la Vallée.
Paysans et habitants, pour un avenir commun"*

D. BILAN DES ENJEUX ET ATTENTES LOCALES

Le bilan des enjeux et des attentes locales s'appuie essentiellement sur les échanges avec chaque commune rencontrée (11 sur 17), l'arpentage du territoire et des rencontres de divers acteurs locaux. Il est complété par les données et débats de l'atelier "Valeurs et enjeux du territoire" du 6 décembre 2022 (Cf. synthèse des attentes et des enjeux + compte-rendu des ateliers en annexe).

Les grands thèmes proposés ciblent les enjeux récurrents, en considérant les interrelations qui les lient.

Ce bilan pourra être complété lors des phases suivantes.

Une forte attente de préservation du bocage et de son renouvellement, au regard des rôles multiples que jouent l'arbre et la haie...

Les principaux enjeux sont les modalités d'entretien du bocage, une charge pour les exploitants, le devenir du chêne pédonculé, emblématique et dominant dans de nombreux secteurs, la trame verte et bleue dans les secteurs de grandes cultures, la filière bois de haie difficile à



Parnac

L'arbre et la haie rendent de multiples services, dont le bien-être animal.



Prissac

Renouvellement de l'arbre dans la haie par sélection et entretien spécifique



Lignac

Le bocage et sa résilience : considérer l'ensemble du système : l'arbre, la haie, le talus, le fossé, la prairie...

Ici, il s'agit du secteur à l'ouest de Lignac, qui a subi l'incendie lors de l'été 2019 (photo prise en septembre 2022).



Prissac

Sénescence du chêne pédonculé : celui-ci une fois mort, sera-t-il remplacé ?



Tilly

Un bocage à reconstituer dans les secteurs dépourvus ?



Bonneuil

Des abattages de haies arborées qui se poursuivent

La haie (la "bouchure") et l'arbre, couplés au relief, sont systématiquement cités en tant que motifs de composition des paysages de la MOVA.

La population reste généralement très attachée au bocage et à ses arbres et une grande partie des communes exprime de l'inquiétude quant aux mauvais entretiens et aux arrachages qui se poursuivent et quant à la sénescence marquée des grands arbres, notamment les chênes pédonculés et à leur non renouvellement.

Les quelques remembrements ont marqué les esprits : ils sont souvent évoqués comme ayant été indispensables pour l'agriculture mais « dévastateurs » pour la haie et le paysage.

De nombreuses communes considèrent que le bocage est, avec les vallées, le principal atout de la MOVA et que c'est l'agriculture qui conditionne la qualité de ces paysages.

L'arbre et la haie figurent parmi les motifs majeurs des paysages du Boischaut-sud, comme de Petite Brenne et du Pays blancois avec des préoccupations qui se déclinent avec des tendances suivantes :

- sous l'angle de l'entretien de la haie et du renouvellement des arbres, surtout dans le Boischaut-sud,
- avec des préoccupations de maintien de points de vue et de transparences surtout en Petite Brenne qui tend à se refermer,
- avec la nécessaire reconstitution d'une trame verte, même lâche, dans les étendues de cultures du Pays Blancois.

Mais les communes se sentent assez impuissantes sur la question de la gestion de l'arbre et de la haie mentionnant le fait que la haie est généralement privée : on ne peut rien imposer aux propriétaires ou aux exploitants.

L'entretien reste généralement abordé en tant que "charge financière importante" (temps, équipements) pour les communes comme pour les propriétaires ou exploitants.

Pourtant certaines expriment le souhait de replanter systématiquement en bordure de routes et chemins publics et la plupart exprime une forte attente sur des aides pour l'entretien, matérielles, techniques ou financières.

Et rares sont les communes qui évoquent la haie comme ressource ou perspective d'énergie renouvelable :

"On ne fait plus le bois ici, d'ailleurs on ne se chauffe plus au bois".

Et la filière bois de haie tarde à se mettre en place, alors que quelques propriétaires forestiers ont des projets d'exploitations en vue de développer leur propre filière locale. Et finalement, le sujet sur la mise en place de cette filière bois de haie issu du bocage fait encore débat, alors que certaines communes sont équipées en chaudière-bois et qu'elles sont obligées de les alimenter avec de la ressource venue d'ailleurs !

Démarche Paiements pour Services Environnementaux (PSE) en faveur de la haie (*) : témoignage de Jean-Luc Barriteau, agriculteur à Chéniers, Chaillac et Roussines :

"Ici, on a 20 à 25 km de haie sur l'exploitation, cela représente à minima 150h de travail par an pour faire les haies, sans compter la remise en place des clôtures électriques, la préservation des arbres, et le nettoyage. Et au printemps il faut encore réviser les fils électriques... Car les haies sont toutes doublées de clôtures électriques pour les protéger et éviter que les bêtes fassent des trouées et s'échappent !

Le PSE est une démarche expérimentale, portée par l'Agence de l'eau qui concerne une trentaine d'exploitations sur le Parc, pour favoriser la haie, son bon entretien et son renouvellement. La démarche de subvention de la haie représente un total de financement d'environ 1 million d'euros.

J'ai répondu favorablement à la démarche de PSE portée par le Parc; je ne m'en cache pas, c'est surtout la rémunération qui m'a motivé :

L'enveloppe d'aides attribuable est de 60000€ sur 5 ans maxi. Base de calcul : env. 21 €/ha. Pour ma part, je suis sur une démarche d'entretien, pour d'autres il y a aussi le renouvellement, mais ici, le bocage est déjà très dense. Le PSE m'apporte près de 7000€/an pour le linéaire de haie. La convention est signée pour 5 ans, mais c'est vraiment court !"



Sacizerges-saint-Martin

Jean-Luc Barriteau, éleveur de vaches limousines en Boischaut-sud.

(*) Cf. Détail de la démarche PSE en partie D / Contexte local.

ENJEUX ET ATTENTES LOCALES :

La nécessaire valorisation des vallées, qui fondent l'identité commune du territoire en concentrant une grande partie du patrimoine naturel et culturel.

Les principaux enjeux sont la qualité de l'accueil, avec des sujets comme le développement touristique : création ou ajustement d'itinéraires de découverte, la restauration et la mise en réseau des sites historique, la valorisation de points de vue majeurs, le respect et le confortement des habitats naturels...



Saint-Benoît du Saut, un site remarquable articulant l'est de la MOVA, à la confluence de multiples ruisseaux.



La Brosse, sur un méandre du Bel Rio : un site médieval à conforter



Trop rare séquence d'itinéraire de découverte longeant l'Anglin.



Baignade au pied du bourg de Bélâbre, très appréciée par les habitants et touristes.



L'Anglin au nord de Vouhet.



Château-Guillaume, une perle à relayer tout au long de la vallée.

La vallée de l'Anglin et ses affluents sont en général présentés par les communes avec une certaine fierté, en tant que paysages remarquables du territoire, conscientes de l'atout important pour l'image du territoire, pour son développement touristique et donc son développement économique. Elles ont bien conscience que les vallées, identifiées à travers l'appellation « vallée de l'Anglin », relient par leur histoire, par leur fonctionnalité, par leur caractère, les communes et confortent une certaine appartenance à la MOVA, pourtant une EPCI très récente.

Les richesses naturelles des vallées sont un motif de valeur positive pour les communes.

Sont cités plus particulièrement : le site Natura 2000 est ses milieux remarquables diversifiés, des espèces emblématiques des cours d'eau, de sites plus ou moins « confidentiels » au bord de l'eau, des séquences de falaises, de gorges... La quiétude des ambiances proches de l'eau est un atout à préserver tant pour la faune que pour le visiteur. le développement du tourisme doit s'appuyer sur ce patrimoine tout en le respectant.

Les communes citent également les éléments de patrimoine culturels qui se concentrent au sein des vallées. Trois grands ensembles sont cités en tant que patrimoine emblématique de la MOVA : Château-Guillaume, la Brosse et Saint-Benoît-du-Sault.

La valorisation de ces sites est très disparate : on souligne la réussite de Château-Guillaume et une forte attente sur le devenir du Prieuré de Saint-Benoît pour réactiver la ville dans son paysage-écran, un site d'exception. Le moulin de Dunet est aussi un site en attente, propriété de la communauté de communes. Sont également évoqués des châteaux, des manoirs, les moulins, les ponts, les « planches », les écluses, les lavoirs, les séquences de falaises... Les confluences sont des séquences qui concentrent généralement des " pépites " (Saint-Benoît, la Roche-Chevreaux...).

Le patrimoine méconnu de l'école du Fay émerge, qui vit au XIXe s. un groupe de peintres-paysagistes précurseurs des Impressionnistes et du courant des peintres de Crozant, s'intéresser à la pittoresque vallée de l'Abloux vers Parnac et Saint-Gilles à travers de nombreuses œuvres picturales.

Les géosites de Chaillac, Dunet et Chéniers, référencés dans l'inventaire national en tant que sites majeurs, témoignent de la spécificité géologique de la MOVA, à la rencontre du Bassin parisien et du Massif central, constituent des ensembles à considérer. L'histoire géologique de ce secteur pourrait justifier une démarche de type Géo-parc, à mettre en réseau avec le musée de la Minéralogie de Chaillac.

LES VALLÉES (DIMENSION PATRIMONIALE)

Un autre atout des vallées est de générer par leur relief « en creux » des points de vue remarquables, qui sont d'autant plus importants que le bocage tend à cloisonner les paysages.

Ainsi, par mont et par vau, les routes et chemins offrent au détour d'un virage un panorama composé avec le relief, la mosaïque des champs et subtilement souligné par le bocage, avec des profondeurs de champs et des jeux de plans successifs offrant l'image d'une « campagne-parc » remarquable.

Les vallées concentrent aussi des lieux de loisirs surtout pour la population locale : baignade, promenade, lieux de rencontre, pêche... Ce sont des sites de convivialité à vocation sociale ou de ressource de quiétude.

L'exemple des abords de l'Anglin à Belâbre en témoigne : outre la baignade, qui est une vraie réussite, avec une très belle vue sur la ville, la basse ville offre la promenade des quais, un lieu de rencontre et de lien entre habitants et estivants, où se pratiquent les jeux de cartes, de boules, la pêche et les conversations. Les espaces verts accueillent également des jeux et le camping, très prisés. Les promenades se prolongent au-delà du pont. D'autres communes ont aussi investi dans l'aménagement d'étangs pour le loisir et l'accueil touristique, des initiatives à conforter.

Pour tous ces atouts, les communes sont donc très en attente d'actions de préservation et de valorisation de la vallée de l'Anglin et de ses affluents :

Les accès à l'eau, les itinéraires de découverte près des cours d'eau, l'entretien des cours d'eau, la réhabilitation du petit patrimoine sont des thèmes récurrents, mais le statut privé des rives apparaît systématiquement comme un frein important à la mise en œuvre de cette valorisation, avec un constat sur les limites des interventions possibles du syndicat de gestion, le SMARCA.

Certaines se posent la question des impacts du développement touristique sur les milieux écologiques et quelques communes expriment leurs inquiétudes quant aux constats du manque d'eau en saison, de plus en plus fréquents ces dernières années, menaçant la qualité des cours d'eau.

Enfin, le constat est partagé sur la tendance à la fermeture des vallées,

surtout dans les secteurs de coteaux délaissés par l'agriculture et l'élevage, sectoriellement dans les fonds de vallées et le long de la séquence amont de l'Abloux. Parallèlement, certaines séquences de fonds de vallées sont remises en cultures, ce qui permet de maintenir une certaine ouverture paysagère mais rentre parfois en contradiction avec certains enjeux de biodiversité.

ENJEUX ET ATTENTES LOCALES :

L'AGRICULTURE

Une très forte inquiétude sur l'avenir de l'agriculture, qui conditionne la qualité des paysages de la MOVA et donc du cadre de vie de ses habitants. Les difficultés de reprise des exploitations qui tendent à s'agrandir, la fragilité de l'élevage, les aléas climatiques et la réinscription des pratiques agricole dans les enjeux de biodiversité sont les principaux enjeux exprimés. Quant à la forêt, elle souffre des sécheresses répétées et prolongées, des gels tardifs, des tempêtes, des maladies... Comme pour le bocage, c'est le chêne pédonculé qui semble le plus sensible.

Le territoire est essentiellement agricole, ce que confirme le taux d'emploi dans ce domaine dans la MOVA : "22% des emplois de la MOVA sont des emplois agricoles contre seulement 6% dans l'Indre" (source : IUP Atelier Hors les Murs 2022).

Le devenir de l'agriculture est donc un sujet majeur pour les communes : la plupart d'entre elles (10 sur 11) exprime de fortes inquiétudes quant à la transformation à venir des paysages agricoles, invoquant entre autres :

- La réduction du nombre d'exploitants et l'agrandissement des exploitations qui se tournent alors plus vers la production de céréales ;
- Les difficultés de reprise, notamment par les jeunes, une partie importante des exploitants étant près de l'âge de la retraite ;
- Les difficultés de l'élevage et de la filière viande, avec la baisse de la consommation ;
- L'évolution des pratiques agricoles avec des engins toujours plus gros non adaptés à la valorisation de l'arbre et de la haie
- La complexité de la PAC et des autres aides pour services rendus.
- Le poids de l'entretien du bocage pour les exploitants, qui ne trouvent pas de justes compensations pour cette charge.
- L'incompatibilité entre certaines pratiques agricoles et la sauvegarde des milieux et habitats naturels qui tend à s'accroître avec l'agrandissement des exploitations et l'intensification de ces pratiques.

Ces difficultés génèrent de l'enfrichement dans les secteurs les moins rentables et de l'artificialisation et dans les secteurs les plus rentables, et dans tous les cas des risques d'effacement du bocage et d'atteintes aux paysages.

Cela génère également des incompréhensions de la part d'habitants, avec des tensions au sein de certaines communes.

Le changement climatique est aussi une préoccupation forte pour le devenir de l'agriculture :

L'incertitude sur la ressource en eau, les aléas de plus en plus fréquents, notamment les épisodes de sécheresse intense, de mini-tornade, d'orages violents, fragilisent le monde agricole (incertitudes sur les récoltes, conséquences pour nourrir et abreuver le bétail...) et renforcent le sentiment que ni le territoire ni le monde agricole n'a la main sur l'avenir de l'agriculture. D'ailleurs, le mot résilience n'est jamais prononcé pour l'agriculture. Et le changement climatique conforte les choix d'une partie des exploitants au gré des opportunités, comme en témoigne l'exemple du tournesol pour faire de l'huile : tout le monde en a fait cette année !

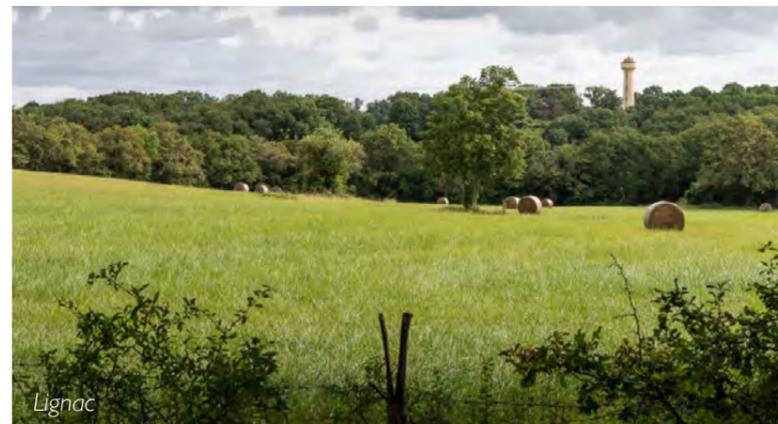
Dans un tel contexte, les motifs du bocage et de la prairie d'élevage qualifiant une grande partie des paysages de la MOVA, restent très fragilisés, leur maintien et leur bon entretien en suspens en fonction de l'orientation de chaque exploitation, des capacités ou des motivations ou de la possibilité de chaque exploitant.



Chailac
L'élevage bovin est l'activité agricole qui domine en MOVA (Troupeau de génisse à Brosse). Celui des ovins se fait rare (troupeau au Riadoux).



Bélèbre
Ouverture radicale du paysage. Veilleurs du Paysage, Daniel Guichard, 2010 (route des Jansons à Bélèbre).



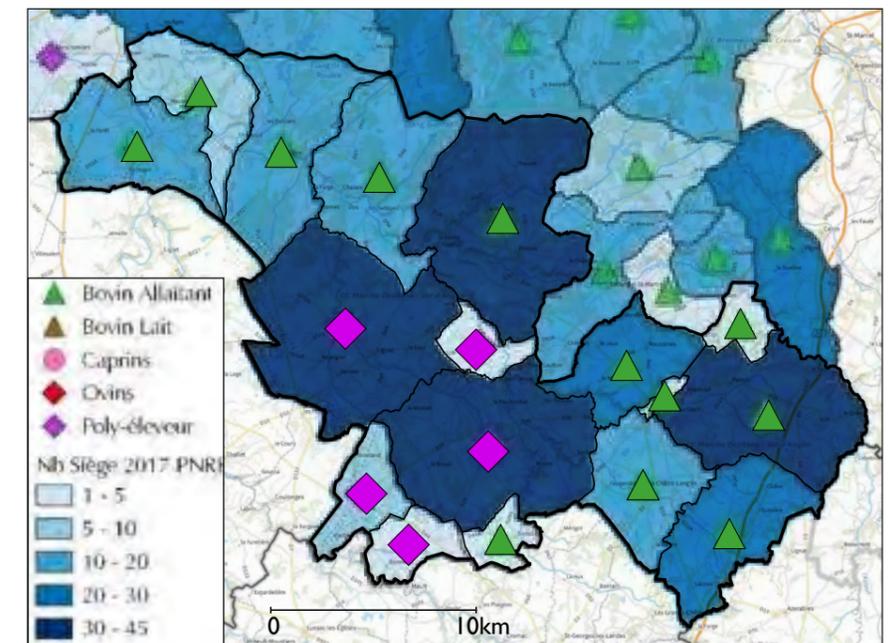
Lignac
Prairie de fauche. Veilleurs du Paysage - Aude Warter, 2021



Saint-Hilaire
Grandes cultures au sud-ouest de Saint-Hilaire-sur-Benaize.



Chailac
Enfrichement en cours en bordure de la vallée du Bel Rio, au sud du Rossignol.



Élevage majoritaire sur le sud du Parc et en MOVA - 2017 (Source : diagnostic PAT).

ENJEUX ET ATTENTES LOCALES :

L'EAU

EN TANT QUE RESSOURCE

L'eau des vallées est considérée, avec le bocage comme les atouts de la MOVA. Mais il y a beaucoup d'incertitude sur l'eau en tant que ressource, qu'il va falloir ménager à tout niveau pour réguler son cycle (qualité de la ressource, assainissement, gestion des ruissellements, entretien des cours d'eau...).



Le Bel Rio à Chaillac, complètement à sec, est devenu un chemin creux (Source : Projet de restauration et d'entretien de l'Anglin, rapport du commissaire enquêteur, 2020).



L'Anglin déjà en déficit d'eau et qui se réchauffe à Chalais, le 21 juillet 2022.

Déjà sous-jacents aux enjeux du bocage et de l'agriculture, la gestion de l'eau est un sujet qui a fortement émergé (Cf. Atelier "Valeurs et enjeux du territoire", 6 déc. 2022) :

L'eau conditionne la qualité du cadre de vie du territoire, mais "on a perdu la notion de sa valeur".

"Beaucoup d'incertitudes sur la ressource en eau, d'autant plus au regard de l'évolution du climat que l'on ne maîtrise pas".

Sont particulièrement évoqués les constats récurrents qui inquiètent fortement :

- **Les périodes de sécheresse** qui se succèdent accentuent la fragilisation des cours d'eau et des milieux ainsi que des activités agricoles. Certains cours d'eau sont à sec dès la mi-juillet. Certains étangs sont aussi touchés. La ressource devient un réel enjeu pratiquement tous les ans. Le risque d'incendie est accru.

- **Les épisodes de pluie diluviennes ou tempétueuses** sont de plus en plus fréquents et violents, générant des inondations.

- **Le bâti, en majorité implanté sur des assises argileuses, souffre également de ces aléas.**

Dans ce contexte, la gestion de l'eau devient une des priorités. Certaines communes évoquent la nécessité de reconsidérer l'aménagement et la gestion du territoire en ménageant beaucoup plus le cycle de l'eau, en portant plus d'attention sur certaines actions comme :

- le reméandrage des rivières, l'organisation du nettoyage des cours d'eau et de l'entretien des berges, l'optimisation de la gestion des étangs ;
- la préservation du bocage qui retient et régule l'eau ;
- l'évolution des pratiques agricoles pour limiter la consommation de l'eau et freiner l'érosion des sols ;
- l'optimisation du fonctionnement des stations d'épuration ;
- la gestion du ruissellement issu du bâti en favorisant l'infiltration sur place ;
- la sensibilisation des usagers, pour consommer moins et mieux. Ce thème fait d'ailleurs l'objet d'actions de sensibilisation du CPIE.



Bocage sous la chaleur (Aurore paysanne été 2018)

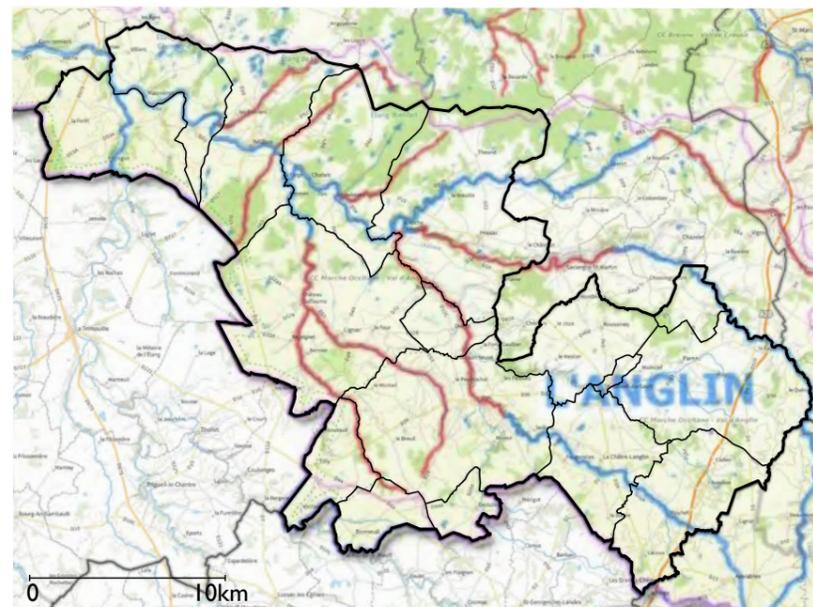


Incendie à Lignac (été 2019- source : Groupama)

Les grands enjeux du Bassin de l'Anglin
Source : Contrat Territorial de la Vallée de l'Anglin
Dossier de Déclaration d'Intérêt Général et d'autorisation unique au titre de la Loi sur l'Eau.
SMABCAC, Août 2019.



Le camping de Bélâbre lors de l'inondation du 14 juillet 2021 (source : Maire de Bélâbre / Nouvelle République - 15/07/2021).



Sécheresse 2019. SAMBCAC. En rouge, les linéaires en rupture d'écoulement ou en assec total en septembre 2019.

Enjeu du Contrat	Objectifs associés	Sous-objectifs associés
Fonctions biologiques	Restaurer les milieux	Permettre aux cours d'eau de retrouver un fonctionnement plus naturel et augmenter la biodiversité
	Lutter contre les espèces invasives	Limiter ou supprimer si possible les espèces invasives
	Protéger et restaurer les berges Gérer la ripisylve	Réduire le piétinement des berges Alterner les zones ombragées et ensoleillées
Continuité écologique	Réduire les taux d'étagement et de fractionnement	Retrouver une pente plus naturelle
	Rétablir ou améliorer la continuité piscicole et sédimentaire	Saisir toutes les opportunités d'actions visant à restaurer la continuité écologique, après concertation locale et accord des propriétaires quel que soit le degré de priorité
Morphologie	Restaurer la fonctionnalité du lit mineur	Augmenter les potentialités d'accueil du cours d'eau pour la faune piscicole
	Réduire l'impact des anciens travaux hydrauliques	Favoriser un fonctionnement plus naturel du cours d'eau
Zones humides	Préserver les zones humides	Prendre en compte les zones ayant un rôle majeur dans les fonctionnements hydrologiques et écosystémiques des cours d'eau
	Restaurer les zones humides	Maintenir ou restaurer des espaces de mobilité des cours d'eau
Qualité d'eau	Réduire les apports de matières en suspensions dans l'eau	Protéger les berges des cours d'eau soumises au piétinement et aménager des points d'abreuvement
Quantité d'eau	Faire respecter la réglementation	Réglementer les débits de pompage selon les périodes et les débits réservés des moulins (actions hors du champ de compétence du SMABCAC)
Suivi des actions	Suivre l'évolution des indicateurs biologiques, hydromorphologiques, voire thermiques suite à des travaux	Apprécier l'incidence des travaux sur le milieu
	Mettre en place un tableau de bord des interventions	Assurer un suivi sur du long terme
Communication	Sensibiliser à la gestion des cours d'eau	Promouvoir les pratiques respectueuses auprès des riverains et usagers. Proposer des sorties de terrain
	Communiquer sur les actions	Aider à la reconnaissance du SMABCAC et des compétences internes
	Renforcer et/ou développer les outils de communication	Développer un site internet, une lettre de communication électronique, création de panneaux, articles de presse, etc.

ENJEUX ET ATTENTES LOCALES :

Habiter, se loger, travailler, se déplacer en MOVA, le paysage « vécu » est à optimiser, avec de fortes préoccupations quant à la vacance dans les bourgs et les villages, la nécessaire optimisation du confort des logements, la désimperméabilisation des espaces publics, l'accueil d'activités économiques et l'amélioration des trajets piéton et vélo du quotidien.



Saint-Benoît-du-Sault



Dunet



Saint-Benoît-du-Sault



Parnac

Réactiver le bâti des bourgs et des villages, en luttant contre la vacance et en restaurant le bâti ancien, souvent remarquable



Lignac

Réactiver les bourgs et des villages, en végétalisant les espaces publics



Saint-Benoît-du-Sault

Soigner les paysages d'activités.



Bélâbre

Future liaison douce Le Blanc - La Trimouille ?

Au-delà des paysages vus, les paysages « vécus », les lieux où habite, travaille et se déplace la population font l'objet d'un volet important des entretiens communaux.

La question de l'accueil en MOVA est au cœur des préoccupations des communes dans un contexte démographique de vieillissement et de déprise qui se poursuit.

Les communes abordent souvent la question de l'habitat en évoquant l'importance d'une part, de la vacance dans les bourgs et les villages, d'autre part, du nombre de résidences secondaires.

Pour nombre d'entre elles, si les demandes de logements restent généralement assez faibles, ces quelques demandes ne trouvent pas réponses, alors que la population déjà âgée, est vieillissante.

Le PLUi est ainsi souvent mal vécu du fait de l'incertitude sur les droits à construire que les communes vont, d'après elles, devoir réduire. Mais les extensions des villages n'est pas un sujet saillant, il semble que les communes soient surtout préoccupées par la vacance et les moyens pour mobiliser le bâti ancien en rétrocession : "La vacance, c'est la priorité, il faut agir là-dessus en alternative à la construction neuve", d'autant plus que "le patrimoine bâti est la 2e image perçue par les visiteurs".

Les attentes portent aussi sur des prescriptions qualitatives pour la rénovation du bâti avec des appuis pour décliner le guide du Parc en résonance avec les caractères constructifs spécifiques en MOVA :

Le parc de logement est assez ancien et rarement bien rénové, ce qui préoccupe les communes face à la nécessaire évolution des normes pour tout bâtiment plus ou moins récent.

Elles s'interrogent aussi fortement sur l'évolution des factures d'énergie tant pour les ménages que pour leur propre fonctionnement.

Les communes ont plutôt un bon niveau d'équipements (écoles regroupées en RPI, salles des fêtes ou associatives...), et une partie d'entre elles soutient le rare commerce en étant propriétaire du foncier. Nombre d'entre elles aimeraient avoir un lieu convivial qui attire comme un café-restaurant offrant de la vie dans les villages,

avec des menus de meilleure qualité avec des produits locaux... mais celles qui ont des locaux ne trouvent pas les bons repreneurs, ce qui est un frein à l'attractivité tant touristique que pour de nouveaux habitants.

LE CADRE DE VIE

Dans ce contexte, plusieurs communes souhaitent soigner le cadre de vie des bourgs et des villages, en améliorant la qualité des espaces publics, pour les rendre plus accueillants, plus polyvalents et plus adaptés aux piétons.

La désimperméabilisation et la végétalisation pour offrir des îlots de fraîcheur en réaction aux épisodes de chaleur de plus en plus aigus, longs et fréquents sont trop peu évoquées, les communes expliquent que les démarches de types cœur de village sont de moins en moins financées.

Pourtant de nombreux espaces publics des bourgs et villages de la MOVA pourraient s'y prêter, embellissant le cadre de vie des habitants, en améliorant l'accueil et le fonctionnement, en luttant contre les îlots de chaleur, en optimisant la gestion des eaux de ruissellement et en favorisant la biodiversité au cœur des villages.

Les zones d'activités sont des lieux qui méritent d'être aussi reconsidérées sous l'angle du paysage :

Le projet d'aménagement et de développement durable du PLUi redéfinit les pôles les plus importants sur Chailac, Saint-Benoît et Bélâbre.

La question du paysage y est rarement présente, y compris dans les petites zones artisanales, pourtant ces espaces constituent le cadre de travail de nombreux habitants. Ils méritent une attention sur la qualité d'aménagement et de composition avec les paysages qui les accueillent, pour optimiser l'image du territoire de la MOVA et attirer de nouveaux entrepreneurs.

La MOVA est considérée comme étant bien desservie par le réseau routier. Les petites routes constituent aussi un bon vecteur de découverte du territoire, elles offrent de très belles scénographies par le bocage et les vallées. Mais le réseau est considéré comme peu sécurisant pour le piéton ou le vélo :

on constate une forte attente pour des réseaux de pistes cyclables bien sécurisés, et ce sont les trajets du quotidien qui sont à prioriser (entre pôles d'activités et lieux de vie prioritairement) mais les communes restent conscientes de la difficulté à déployer un réseau performant faute d'emprises publiques disponibles.

En l'absence d'un maillage sécurisé et bien réparti il sera très difficile réduire l'usage de la voiture individuelle.

Et hormis l'ancienne voie ferrée Le Blanc - La Trimouille qui pourrait faire l'objet d'aménagement d'une voie verte sur la section MOVA, restée publique, les autres anciennes voies ferrées du « Tacot » ont été en partie vendue, la continuité est difficilement envisageable.

ENJEUX ET ATTENTES LOCALES :

Les énergies renouvelables, un sujet toujours en débat, avec quelques projets photovoltaïques et quelques attentes sur l'énergie bois qui reste à mettre en place.



Poursuivre le photovoltaïque sur les hangars, déjà bien déployé sur le territoire (exemple à Parnac, près de la Ronde)



Ainsi que le photovoltaïque au sol dans des sites adaptés (déjà fortement anthropisés) ? (exemple des anciennes mines de Chaillac)



Le territoire peut-il doit-il accueillir du grand éolien ? (exemple des éoliennes d'Azéribles / 150m de hauteur, vues depuis Mouhet)

LES ÉNERGIES RENOUVELABLES

Les énergies renouvelables restent un sujet assez confidentiel, car très polémique, mais font l'objet de quelques projets. Les communes ont des positionnements très divers quant aux orientations à cibler dans ce domaine.

L'énergie solaire s'est bien déployée dans les exploitations agricoles sous forme de hangars équipés de manière standardisée. Ces ensembles assez imposants s'imposent dans les fermes, mais généralement, le contexte bocager permet en partie leur insertion, sauf pour certains, qui se positionnent en rebord de vallée ou en vue dans un plateau ouvert. Ces impacts restent à relativiser au regard de la diversification que ces installations offrent aux exploitants et les communes n'évoquent pas ce type d'installation en tant qu'enjeu fort.

Le projet photovoltaïque le plus conséquent est réalisé à Chaillac, sur une partie des anciennes mines au sud-ouest du bourg ; il semble faire consensus : un site en friche, pollué, assez peu en vue... Tous s'accordent à dire que ce projet est peu impactant dans le grand paysage ; il pourrait cependant bénéficier d'un accompagnement mobilisant l'outil bocage sur ses franges aux abords de itinéraires de randonnées. Quelques autres sites font l'objet de projet en cours : des panneaux photovoltaïques au sol dans une ancienne décharge à La Châtre-Langlin, un projet de panneaux photovoltaïques flottants dans un plan d'eau l'ancienne carrière près de Saint-Benoit-du-Sault à Parnac.

Ces projets photovoltaïques sont localement assez bien acceptés : les communes évoquent le photovoltaïque comme un moyen de diversification économique et de ressource qui doit être compatible avec les activités agricoles et le contexte naturel du site d'accueil.

Un certain nombre d'entre elle sont partantes pour le photovoltaïque au sol ou flottant, mais dans un développement très modéré (quelques hectares) et dans des paysages d'accueil qui limitent les impacts. Mais certaines subissent des

pressions de la part de porteurs de projet "agrivoltaïques" de beaucoup plus grande ampleur sans considération sur le contexte environnementale.

L'énergie éolienne reste un sujet clivant. Plusieurs projets sont en cours dans le territoire et surtout à sa marge (Vienne, Haute-Vienne et Creuse).

Pour certaines communes, l'impact sur les paysages est un motif rédhibitoire. Pour l'instant, aucune éolienne n'est installée sur le territoire, les seules éoliennes perçues sont celles d'Azéribles, visibles depuis Mouhet et celle de Brigueuil, visibles depuis Tilly.

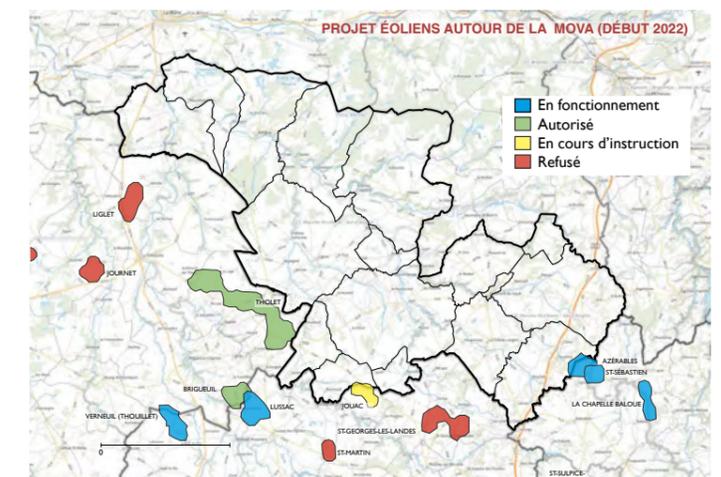
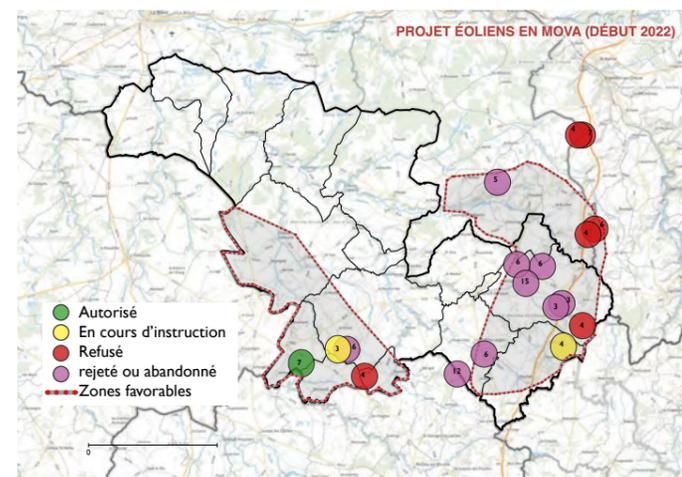
L'énergie-bois tarde à se mettre en place mais certaines communes sont sollicitées par des porteurs de projet de plateformes privées et pour des projets de plantations.

Quant au bois de haie, aujourd'hui, "très peu de monde fait son bois, car peu de gens se chauffe au bois !"

L'idée de créer une filière en gérant la haie pour le bois-énergie (buche ou plaquette) séduit certaines communes qui ne comprennent pas pourquoi cette ressource n'est pas valorisée (Cf. Enjeux et attentes : le bocage). D'autres sont encore assez sceptiques.

La création de la pépinière Végétal Local, pour mettre en place une filière locale et accompagner le développement de la filière bois bocager durable, si elle est plébiscitée par quelques communes, n'est pas encore connu ou bien comprise par les autres !

La méthanisation est un sujet de forte hésitation. Seul un agriculteur a engagé cette diversification à Chazelet, en limite nord-est de la MOVA, et certaines communes alentours ont vu des secteurs de paysages de bocage se transformer pour "nourrir les méthaniseurs" (cultures allouées sur de très grande étendues). Les épandages de digestat posent aussi question, parce que la nature et l'origine des produits à méthaniser sont peu contrôlables.





D. CONTEXTE LOCAL

URBANISME,
PROTECTIONS RÉGLEMENTAIRES,
DONNÉES DE CADRAGE ENVIRONNEMENTALES,
PROJETS ET INITIATIVES LOCALES

Le plan d'aménagement et de développement durable du projet de Plan Local d'urbanisme du territoire de la Mova (encours d'élaboration) a dégagé 3 axes majeurs. Si le paysage est spécifiquement développé dans l'axe 3, il est aussi conditionné par les axes 1 sur le développement économique local et 2 sur la revitalisation par l'accueil et le logement.

La démarche de plan de paysage doit conforter ces axes à travers des orientations d'aménagement et de programmation (OAP) "Paysages" et l'engagement d'actions concrètes ciblées sur la résilience du territoire face aux changements climatiques.

Axe 1 | La MOVA, terre d'un projet économique orienté sur un développement local et rural inscrit dans les transitions sociétales en cours

Objectif 1 Conforter le développement économique local et l'emploi en cohérence avec l'identité rurale du territoire

- AZD Axes viaires stratégiques
- Inscrire l'accessibilité du territoire au cœur de la stratégie d'attractivité économique
- Affirmer la transition numérique comme opportunité de nouveaux modes de travailler au profit de la ruralité
- Développer une politique immobilière et foncière à destination des entreprises dans les zones d'activités économiques
- Développer les ZAE du territoire afin d'accueillir de nouvelles entreprises en intégrant l'impératif de modération de la consommation d'espace naturel s et agricoles
- Positionner une zone d'activité « vitrine » sur la façade AZD en transfert de la zone de Parnac
- Faciliter l'évolution des entreprises existantes sur le territoire

Objectif 2 Préserver l'activité agricole en accompagnant son évolution et sa diversification

- Favoriser le maintien des exploitations, leur transmission et les implantations nouvelles et faciliter la diversification
- Préserver le foncier agricole et prendre en compte sa diversité
- Prendre en compte l'activité sylvicole

Objectif 3 Assoir une économie de proximité au service de tous et confortant la centralité des cœurs de bourgs

Intégrer une armature urbaine pour maintenir, conforter et soutenir l'offre de proximité de terme de commerce et de services aux habitants :

- Pôle de centralité de St-Benoît-du-Sault
- Les pôles relais de Bèlèbre, Chaillac et Prissac
- Les pôles ruraux

Objectif 4 Réaffirmer le tourisme comme vitrine du territoire

Intégrer l'écovallée de l'Anglin comme fils conducteur de la politique de développement touristique

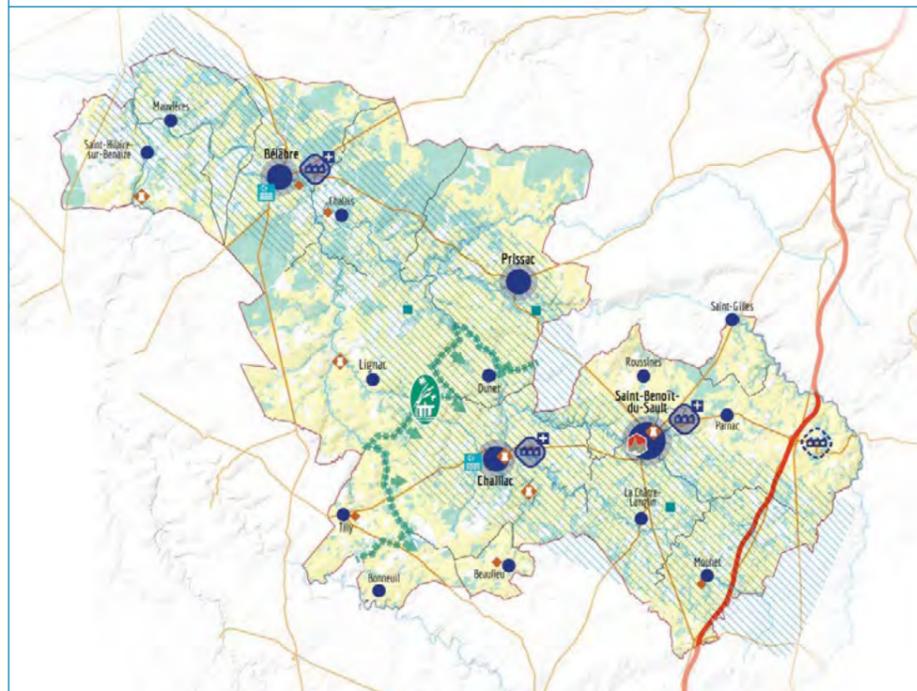
Accompagner le développement du PNR de la Brenne

Sites touristiques culturels et historiques principaux

- Saint-Benoît-du-Sault, Plus beaux villages de France
- Divers sites touristiques (non-rehaussés)
- Sites de loisirs et tourisme nature majeur
- Divers sites de loisirs et tourisme nature (non-rehaussés)

Accompagner les initiatives privées et publics concourant à la promotion du territoire, aux pratiques de loisirs et de tourisme et à l'accueil de visiteurs

S'appuyer sur les richesses existantes au sein et à proximité du territoire



Axe 2 | L'accueil de population et la politique du logement au cœur du projet de revitalisation rurale

Objectif 5 Inscrire l'accueil de population comme pilier de la revitalisation rurale

Endiguer le déclin démographique et accueillir des jeunes ménages

Accompagner la reprise de la croissance dans un objectif de mixité générationnelle

Contenir les extensions d'urbanisation à la réponse aux besoins de production des 10 prochaines années :

- Extensions d'urbanisation à destination dominante d'habitat
- ATTENTION la localisation des figures sur la carte évoluera à la suite du travail de zonage

Objectif 6 Construire une politique du logement et de l'habitat inscrite dans la modération de la consommation d'espace et la lutte contre la vacance résidentielle

Lutter contre l'augmentation des logements inactifs (vacances résidentielles et résidences secondaires) en facilitant les travaux rendant les logements plus attractifs aux besoins et attentes des ménages actuels

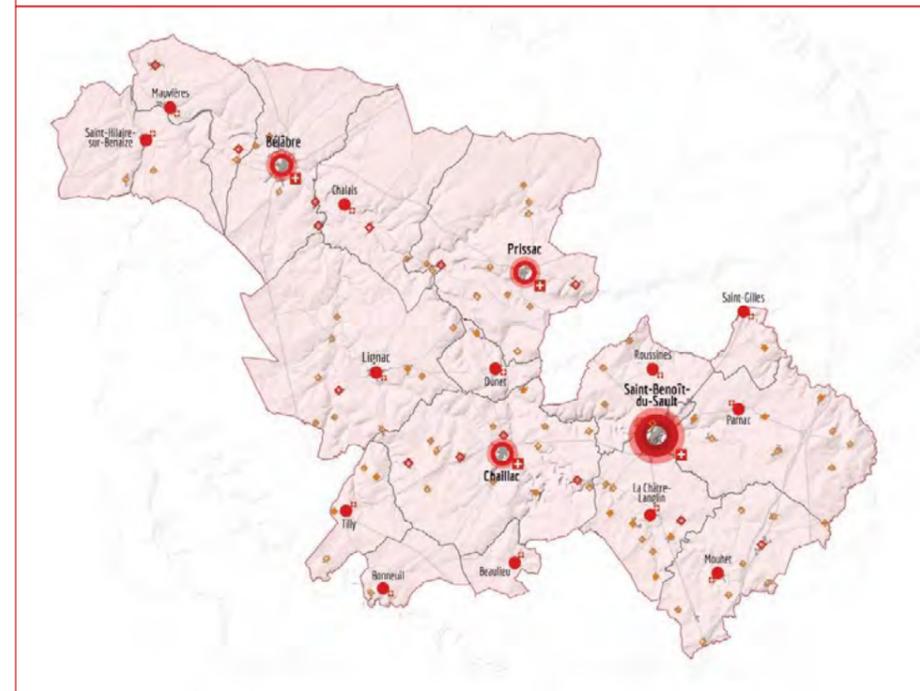
Organiser le territoire autour d'une armature urbaine limitant la dispersion des constructions de logement en y priorisant la densification (combler des espaces vacants) :

Centralités urbaines	Autres entités urbaines
<ul style="list-style-type: none"> Pôle principal (St-Benoît-du-Sault) Pôles relais (Chaillac, Bèlèbre et Prissac) Bourgs 	<ul style="list-style-type: none"> Villages et hameaux structurants Hameaux importants Hameaux disséminés

Objectif 7 Maintenir une ruralité de la proximité et de l'accessibilité aux services

Maintenir le niveau de services sur le territoire en l'adaptant à l'émergence et/ou évolution des besoins, notamment en s'appuyant sur le réseau des pôles de proximité :

- Accompagner la mobilité sur le territoire et l'usage des modes de transports alternatifs au tout automobile...
- ... notamment dans les modes d'aménagement des nouveaux secteurs d'aménagement (baissons piétons, sécurité routière, etc.)
- Limiter l'exposition des personnes et des biens aux nuisances, risques et aléas naturels ou humains...
- ... notamment dans le choix de localisation et les modes d'aménagement des secteurs de développement



Axe 3 | Un cadre de vie préservé comme pilier de attractivité rurale et d'initiatives durables

Objectif 8 Préserver les paysages, les milieux naturels et les corridors écologiques tout en prenant en compte les fonctions agricoles, sociales et touristiques de la nature sur le territoire

Protéger le rôle écologique des réservoirs de biodiversité caractéristiques du bocage :

- Les boisements et les forêts
- Les prairies
- Les terres cultivées
- Les étangs, plans et points d'eau

Préserver les périmètres environnementaux identifiés (Natura 2000, ZNIEFF, Ramsar, etc.)

Maintenir et préserver la fonction écologique des corridors écologiques :

- Les cours d'eau principaux
- Les principaux corridors écologiques (trame verte et bleue)
- Favoriser le maintien des exploitations, leur transmission et les implantations nouvelles et faciliter la diversification
- Contenir les pressions de l'urbanisation sur les milieux naturels, agricoles et forestiers
- L'écovallée de l'Anglin, fils conducteur de la politique de développement touristique
- PNR de la Brenne, projet commun de développement local
- Sites de loisirs et tourisme nature

Prendre en compte le rôle majeur de la nature dans le développement territorial et le cadre de vie des habitants

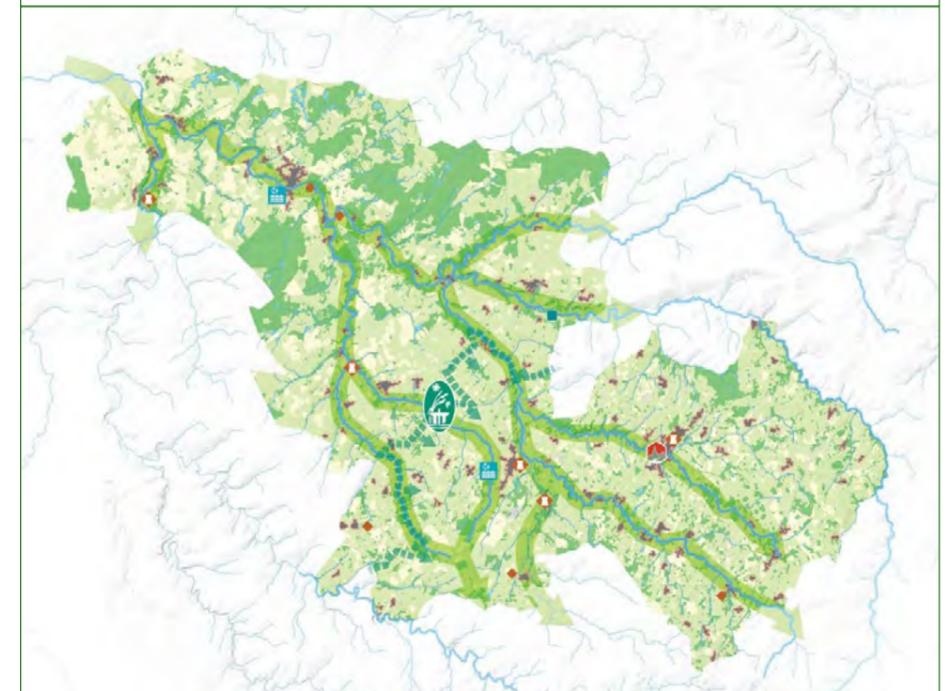
Objectif 9 Maintenir les qualités architecturales, urbaines et patrimoniales tout en permettant l'adaptation aux enjeux contemporains

- Faciliter l'évolution des logements pour les rendre plus attractifs aux besoins et attentes des ménages actuels tout en conservant les qualités architecturales.
- Maintenir de bonnes conditions d'intégration paysagère des nouvelles constructions dans leur contexte urbain, environnemental et agricole
- Accompagner les projets d'aménagement dans la durabilité durable et qualité d'un point de vue urbanistique, architectural et environnementale : performance énergétique, imperméabilisation des sols limitée, gestion des services publics optimisés, etc.
- Identifier et préserver les éléments de petit patrimoine
- Monuments historiques générant une protection des abords
- Sites touristiques culturels et historiques
- Saint-Benoît-du-Sault, Plus beaux villages de France

Intégrer l'enjeu de protection du patrimoine et de l'identité de la MOVA

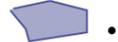
Objectif 10 Accompagner la transition énergétique de la MOVA

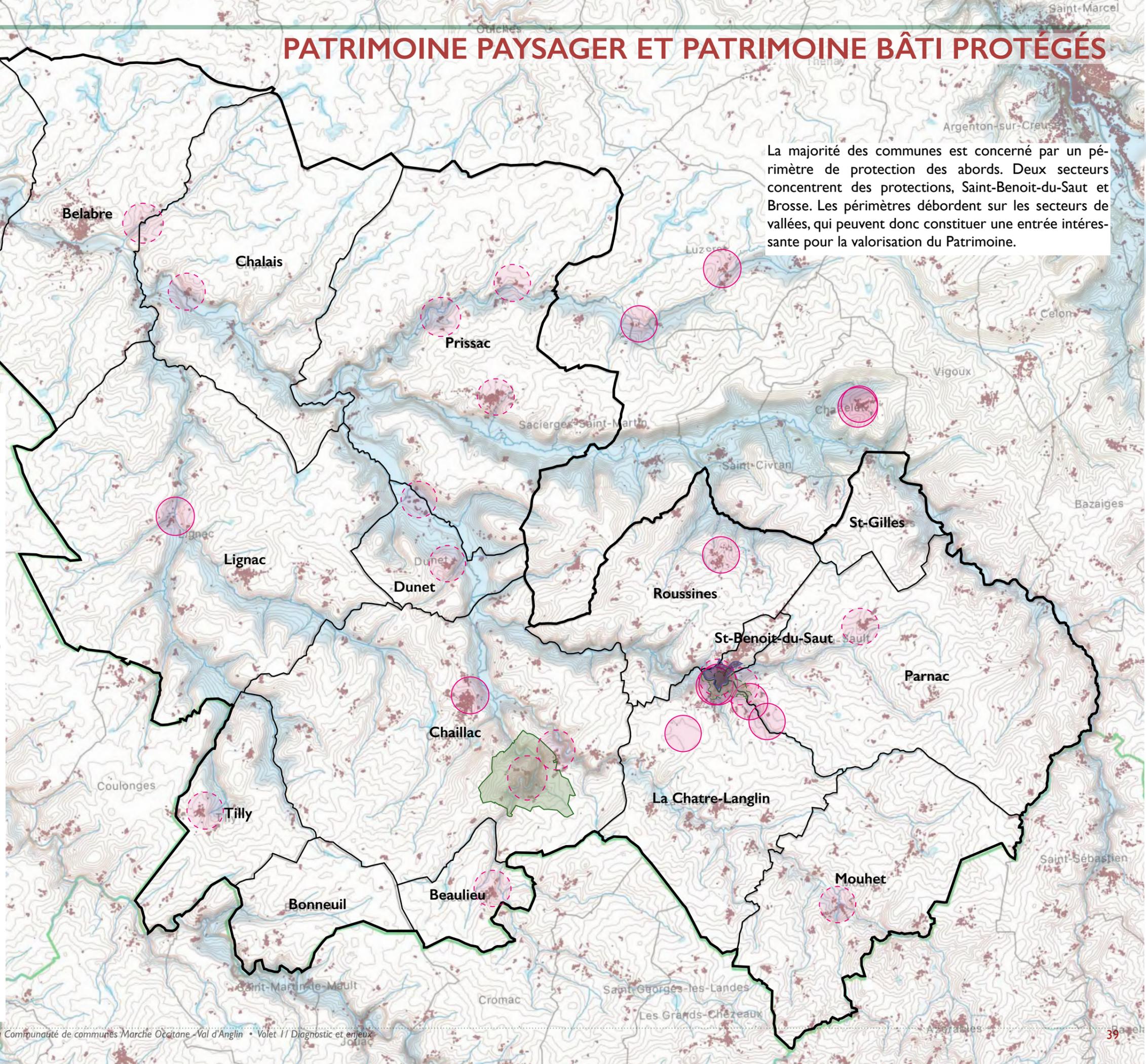
- Accompagner la transition énergétique de la MOVA



PATRIMOINE PAYSAGER ET PATRIMOINE BÂTI PROTÉGÉS

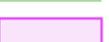
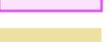
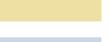
La majorité des communes est concerné par un périmètre de protection des abords. Deux secteurs concentrent des protections, Saint-Benoit-du-Saut et Brosse. Les périmètres débordent sur les secteurs de vallées, qui peuvent donc constituer une entrée intéressante pour la valorisation du Patrimoine.

-  **Sites classés ou inscrits :**
Hameau de Brosse et ses abords à Chaillac (C)
Vieux village de Saint-Benoit (I)
-  **Sites patrimoniaux remarquables :**
SPR de Saint-Benoit-du-Saut de Saint-Benoit
-   **Monuments Historiques classés ou inscrits :**
Prieuré Saint-Benoist (C)
Chaussée de l'étang à Saint-Benoit-du-Saut (C)
Maison dite de l'Argentier à Saint-Benoit-du-Saut (I)
Dolmen dit des Gorces ou de Montgarnaud à Parnac (C)
Dolmen de l'Aire-Aux-Martres à Parnac (C)
Château de Montgarnaud à Parnac (I)
Église paroissiale Saint-Martin à Parnac (I)
Dolmen dit "de Passe-Bonneau" à La Châtre-Langlin (C)
Église paroissiale Saint-Pierre à Mouhet (I)
Eglise Saint-Sulpice à Rousines (C)
Église paroissiale Saint-Pierre à Chaillac (I)
Maison forte de la Granges Missée à Chaillac (I)
Château de Brosse à Chaillac (I)
Église Saint-Nicolas à Beaulieu (I)
Église Notre Dame à Tilly (I)
Église Saint-Martial à Dunet (I)
Chapelle Saint-Pierre à Vouhet / Dunet (I)
Église Saint-Martin à Prissac (I)
Commanderie à Prissac (XVe s.) (I)
Château de la Garde-Giron à Prissac (I)
Château-Guillaume (C)
Église paroissiale Saint-Léobon à Chalais (I)
Château de la Gatevine à Chalais (I)
Château de Céré à Saint-Hilaire (C)



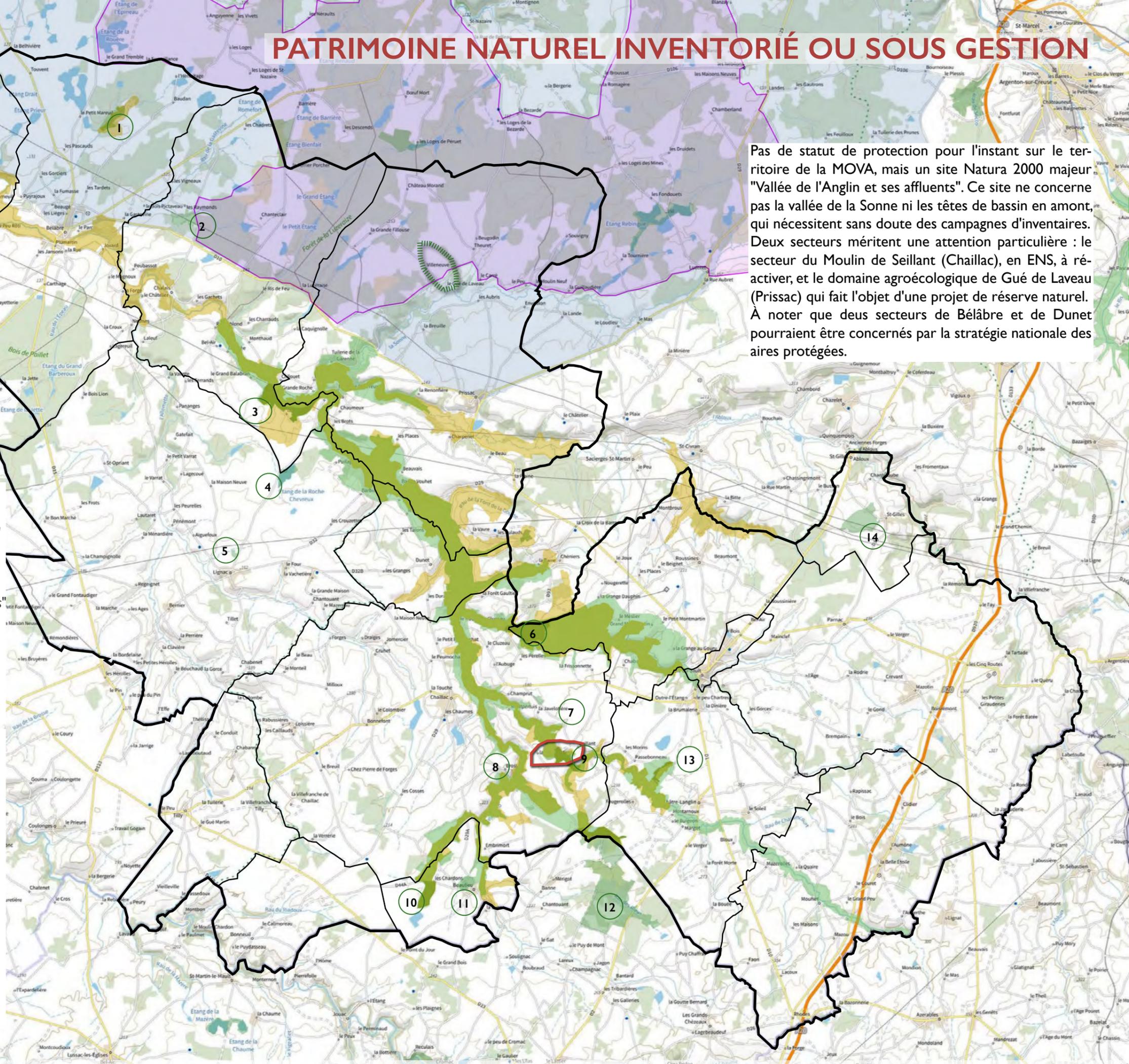
PATRIMOINE NATUREL INVENTORIÉ OU SOUS GESTION

Pas de statut de protection pour l'instant sur le territoire de la MOVA, mais un site Natura 2000 majeur "Vallée de l'Anglin et ses affluents". Ce site ne concerne pas la vallée de la Sonne ni les têtes de bassin en amont, qui nécessitent sans doute des campagnes d'inventaires. Deux secteurs méritent une attention particulière : le secteur du Moulin de Seillant (Chaillac), en ENS, à réactiver, et le domaine agroécologique de Gué de Laveau (Prissac) qui fait l'objet d'un projet de réserve naturelle. À noter que deux secteurs de Bêlâbre et de Dunet pourraient être concernés par la stratégie nationale des aires protégées.

-  ZNIEFF type 1 (voir liste ci-dessous)
-  ZNIEFF type 2 "Haut bassin versant de l'Anglin et du Portefeuille"
-  ZICO "Forêt de Petite Brenne"
-  Natura 2000 "Vallée de l'Anglin et ses affluents"
-  Convention de RAMSAR / zone humide de la Brenne
-  Espace Naturel Sensible "Moulin de Seillant"
-  Projet de réserve du Gué de Laveau

Liste des ZNIEFF de type 1 en MOVA :

1. Bas marais et prairies humides de la Palisse (Bêlâbre)
2. Prairie des Morissets (Chalais)
3. Chênaie-charnaie du Bois-Puant (Chalais)
4. Étang de la Roche-Chevreux (Lignac)
5. Prairie humide de Lignac
6. Chênaie-hêtraie des Trois Chênes (Roussines)
7. Prairie humide du Pré Cene (Chaillac)
8. Étang du Champ de Robin (Chaillac)
9. Aulnaie-Frênaie et Landes de Seillant
10. Zone tourbeuse de l'étang des Chardons (Beaulieu)
11. Prairies humides de Beaulieu
12. Landes du Coury et étang du Pontauzier (La Châtre-Langlin)
13. Tourbière de Passebonneau (La Châtre-Langlin)
14. Prairie et bocage de la Fontourée (Saint-Gilles)





Projet bocage et opérations Bouchures / PNR Brenne:

Multiples actions menées par le Parc et ses partenaires en faveur de la haie, à destination des communes, des écoles ("savez-vous planter des haies" et d'un public larges, ayant conduit à la replantation de haies.

Depuis 2015, déjà 52 agriculteurs sur 25 communes ont bénéficié du projet local pour le bocage du Parc. Résultat : 37km pour 48 000 arbres plantés.

En 2022, le Parc naturel régional de la Brenne a relancé l'opération bocage en priorisant les communes et les exploitations agricoles du Pays d'Aazy et du Pays Blancois. Le principe : un financement de 80% sur les plants, les tuteurs et le paillage de lin, se former à la plantation et à l'entreten de la haie.

Plan de gestion durable de la Haie :

Il s'agit de démarches proposées par Indre Nature aux agriculteurs volontaires pour constituer une feuille de route.



Le Paiement pour Services Environnementaux (PSE), aide expérimentale sur 5 ans, a pour objectif le maintien, la gestion durable et la création de nouvelles haies. Le but est de rémunérer les agriculteurs pour des actions qui contribuent à restaurer ou maintenir des écosystèmes, dont la société tire des bénéfices.

Arbres et haies champêtres sont reconnus pour les solutions, durables et économes, qu'ils apportent dans la gestion de l'eau (écoulement, qualité) et la préservation des sols, la lutte contre le changement climatique et la résilience des exploitations agricoles.

Sur le territoire du Parc, 2 enjeux principaux ont été identifiés : maintien des haies existantes par une gestion durable et renouvellement des haies dans les zones fragilisées.

Cette mesure est ouverte dans 4 régions du Parc. Il faut un minimum de linéaire de haies pour être éligible :

- 1 Pays d'Aazy-le-Ferron > 36 ML/ha
- 2 Pays Blancois > 3,6 km de haies pour 100 ha SAU
- 3 Queue de Brenne
- 4 Boischaud Sud > 104 ML/ha
> 10,4 km de haies pour 100 ha SAU

La rémunération incitative des PSE peut aller jusqu'à 12 000 €/an pendant 5 ans, conditionnée au respect d'une gestion durable, s'appuyant sur le respect du Label Haie par l'agriculteur. (* voir au dos : zoom sur le Label Haie). Vous serez accompagné par un technicien tout au long de la démarche.

LA DÉMARCHE PSE a été construite avec des agriculteurs pour optimiser la gestion des haies

- Un cahier des charges construit par les agriculteurs
- Des outils didactiques et manuels pour faciliter la gestion des haies
- Des audits réguliers par des experts et entre pairs
- Une démarche pas à pas

NE SONT PAS ÉLIGIBLES les agriculteurs qui bénéficient d'aides à l'agriculture biologique (conversion/maintien) et de MAEC (mesures agro-environnementales et climatiques)

Vous êtes éligible et intéressé, contactez Jean-Félix Billard
06 36 59 48 58 ou 02 54 28 12 12
jf.billard@parc-naturel-brenne.fr
Parc naturel régional de la Brenne
Maison du Parc - Le Bouchet - 36300 ROSNAY

ZOOM sur le Label Haie

Pour rentrer dans le Label Haie, il faut remplir 100 % des conditions de niveau 1. Si le gestionnaire respecte l'ensemble de ces premières exigences de gestion durable des haies, il obtient la certification. L'agriculteur sera accompagné par le Parc dans son changement de pratiques afin d'atteindre les critères des niveaux 2 et 3.

Pour maintenir sa certification, l'agriculteur labellisé devra atteindre 100 % des indicateurs du niveau 2 d'ici la fin de la 6^{ème} année et 80 % des indicateurs du niveau 3 d'ici la fin de la 10^{ème} année.

Les haies

Ressources durables de nos territoires

- CO₂
- Nombreux services écologiques
- Gestion durable + bonne répartition des haies
- Bon état écologique

Sélection et gestion

- Absence de coupe à blanc de tous les arbres de haut jet. Sauf en cas de maladie constatée.

Qualité de coupe

- Coupe effectuée au plus près du sol (maximum 20cm).
- Coupe nette sans éclatement de la souche ou de la tête: et sans entaille du tronc.

Pratiques dégradantes

- Pas de brûlis des résidus.
- Pas d'éco-buage de la haie et du talus.
- Pas de désherbage chimique à moins de 1,5 m de l'axe de la haie.

Non-sur-exploitation du bocage

- Ne pas prélever plus de 1/10^e par an du linéaire total de haies.

Emprise minimale de la haie

- Pas d'abrouillage des repousses.
- Ne pas tailler en dessous de 1 m de haut et de 1 m de large et ne tailler que les repousses de l'année. (Haie basse taillée au carré).
- Favoriser les repousses de la haie après exploitation en interdisant le broyage de 50cm de part et d'autre de la haie, y compris les trouées. (Toutes les haies)

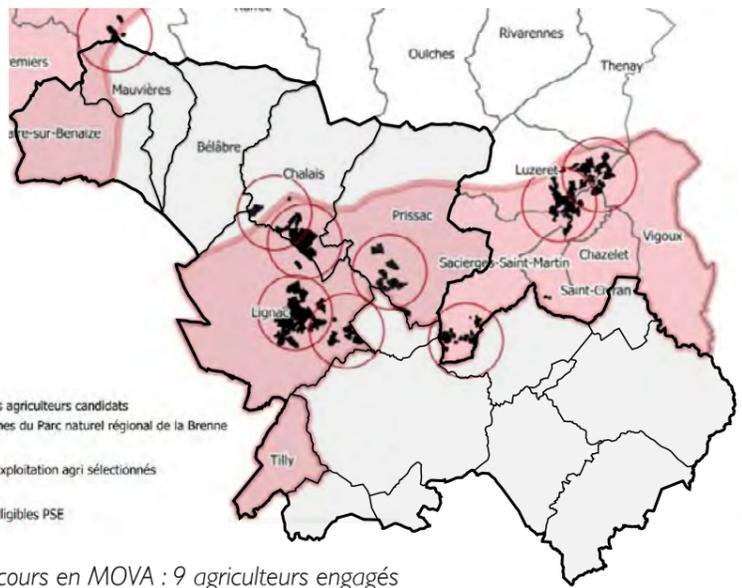
LES PARTENAIRES PSE

Indre Nature, Agriaffaires, FOND POUR L'ARBRE

Le PSE et le label "Haie" :

Depuis décembre 2021, 28 agriculteurs du PNR de la Brenne se sont engagés dans le Paiement pour Services Environnementaux (PSE) "Bouchures". En 2023, l'ensemble des gestionnaires s'engageront dans le label "Haie". Ce label national, développé par l'Agroforesteries, assure une gestion durable des haies. Il est composé d'un cahier des charges avec 3 niveaux d'évolution. Pour entrer dans le label "Haie", il faut répondre à minima au niveau 1.

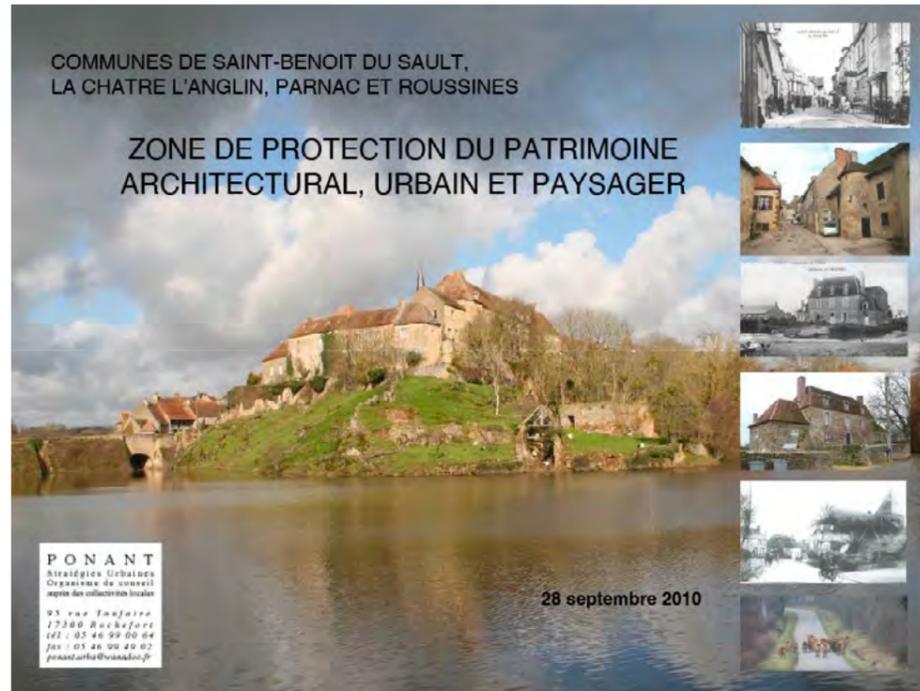
- Les grands critères de la gestion durable des haies à respecter sont :
- le respect d'un niveau minimal d'exigence,
 - l'exclusion des pratiques d'entretien dégradantes,
 - l'assurance du renouvellement de la haie au moment des coupes
 - la préservation de la maille bocagère.



PSE en cours en MOVA : 9 agriculteurs engagés

Projet de ZPPAU Saint-Benoît et ses environs / étude Ponant (2010) :

Il s'agit d'une étude patrimoniale sur 4 communes (Saint-Benoît, Rousines, La Châtre-Langlin, Parnac) réalisée en 2010 en vue de mettre en place une zone de protection du patrimoine architectural et urbain et paysager (ZPPAU), l'équivalent aujourd'hui d'une aire de valorisation architecturale et patrimoniale (AVAP). Cette étude n'a pas abouti mais constitue un corpus de connaissance du Patrimoine très important avec des orientations très pertinentes qui restent à actualiser.



L'étude Ponant est un travail très fin, à la parcelle pour la partie centrale, qui peut et doit servir pour la connaissance et la gestion de ces paysages.

Des actions "habitants" :

Cie du paysage + autres associations / Familles rurales et autres asso
Plusieurs campagnes citoyennes ont été mises en place depuis plusieurs années : Veilleurs du paysage, Observateurs du bocage et Observatoire photographique participatifs / PNR de la Brenne, Observatoire participatif du bocage / Indre Nature. Ces initiatives permettent une traduction concrète du plan de paysage qui permet d'approfondir la connaissance et de la diffuser et d'accompagner les actions majeures. C'est un appui indispensable pour la réussite du projet de paysage.

Dans le cadre du plan de paysage, le CPIE est missionnée pour des animations auprès du public sur le thème du paysage de la MOVA. Les premières séances devraient être engagées début 2023.



Séance d'initiation à l'Observatoire photographique participatif (2018).

Étude phytohistorique du chêne pédonculé :

La mission en cours confiée à A comme Arbre concerne toute les communes de la MOVA,

L'objectif est de comprendre la période et les motifs de l'implantation du chêne pédonculé, son évolution, mais aussi de produire des prescriptions en lien avec la sauvegarde ou/et l'évolution de cette essence.

85 arbres (5 ciblés collégalement sur chaque communes) sont en cours de diagnostic pour étudier leur évolution et les conditions de leur maintien en MOVA.

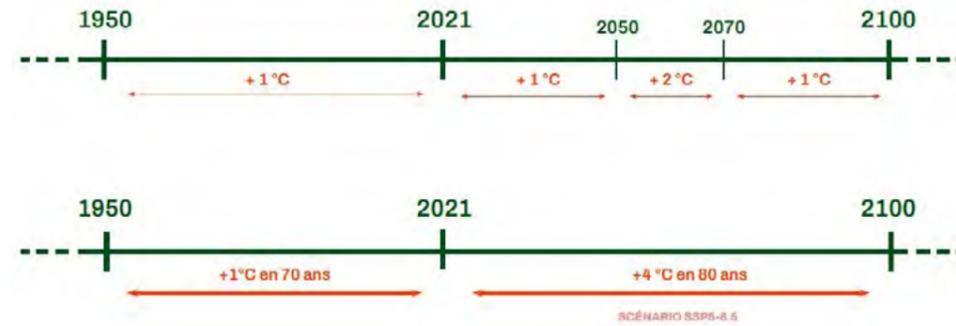
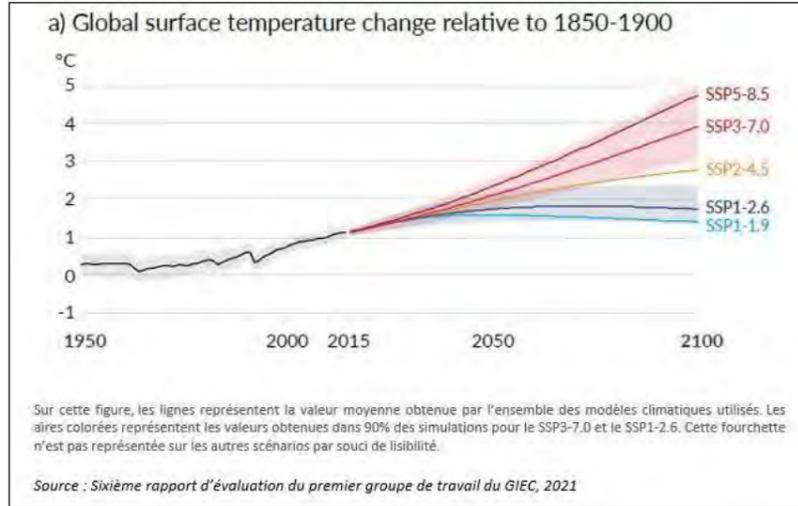
Le panel de réponses pourra inspirer d'autres situations similaires et entraîner une sensibilisation des équipes techniques face à ce patrimoine.



Conférence sur l'arbre - 6 décembre 2022.



E. PERSPECTIVES

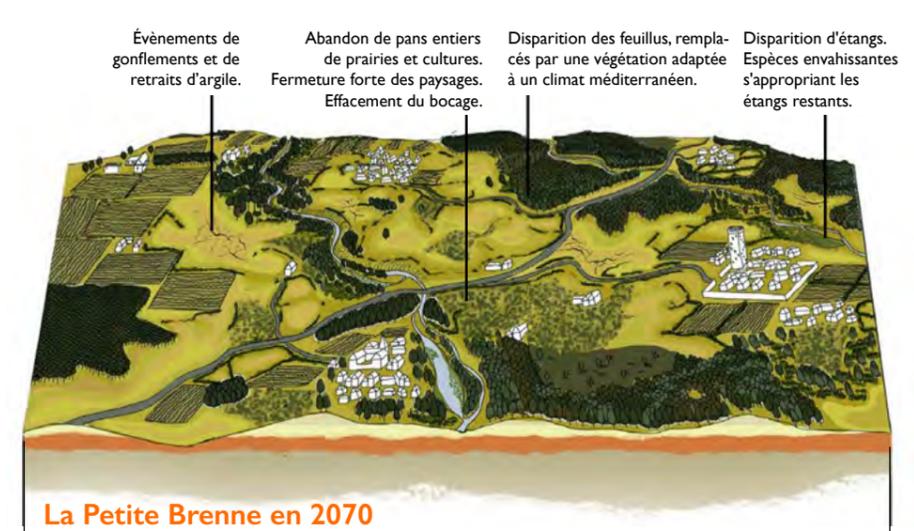
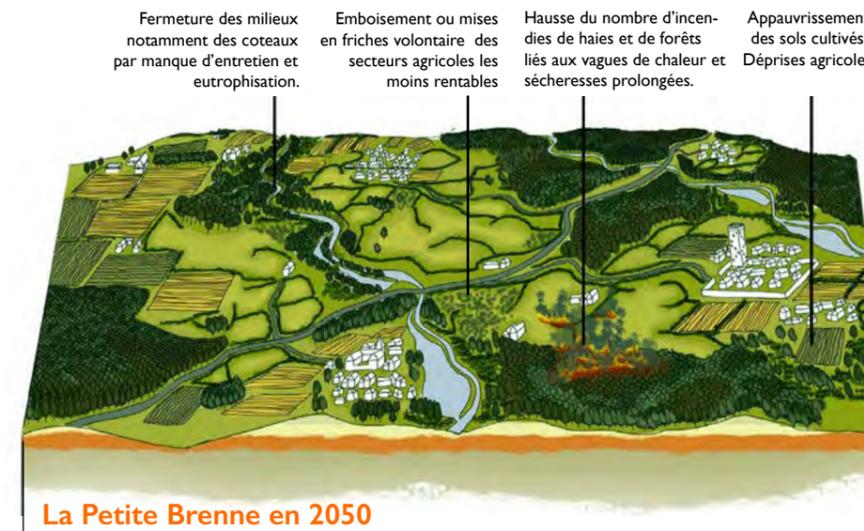
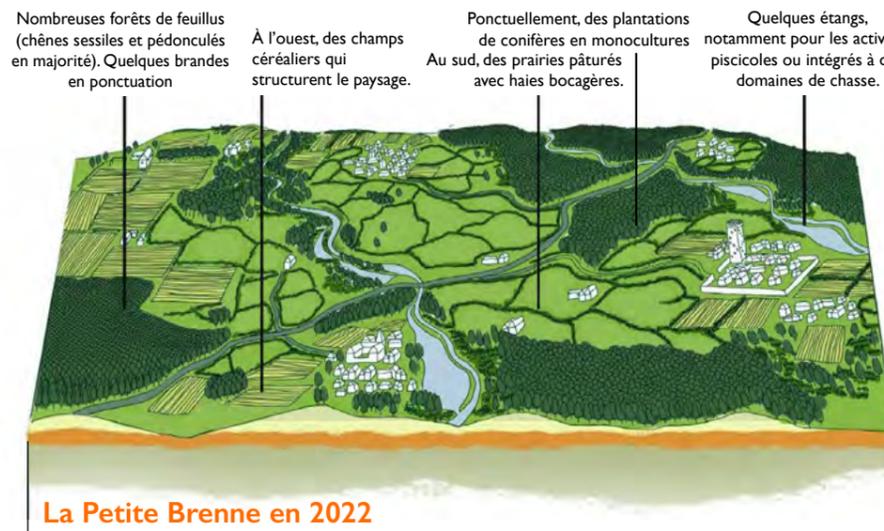
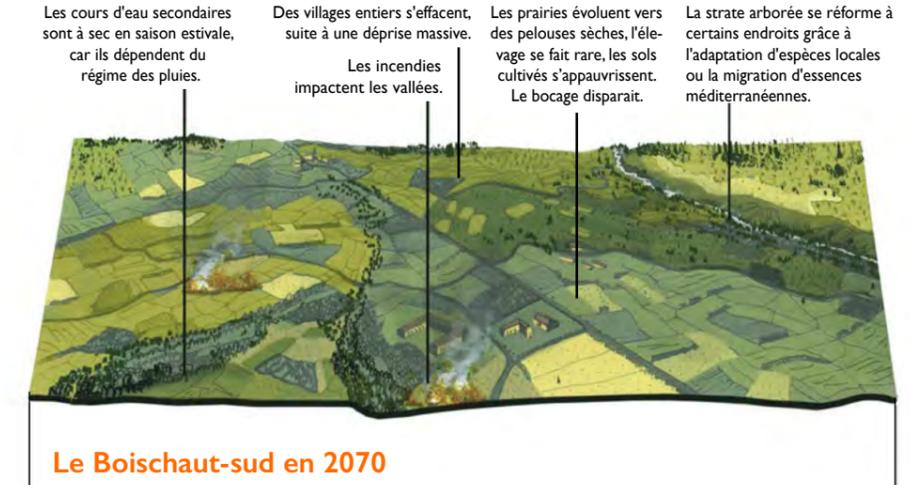
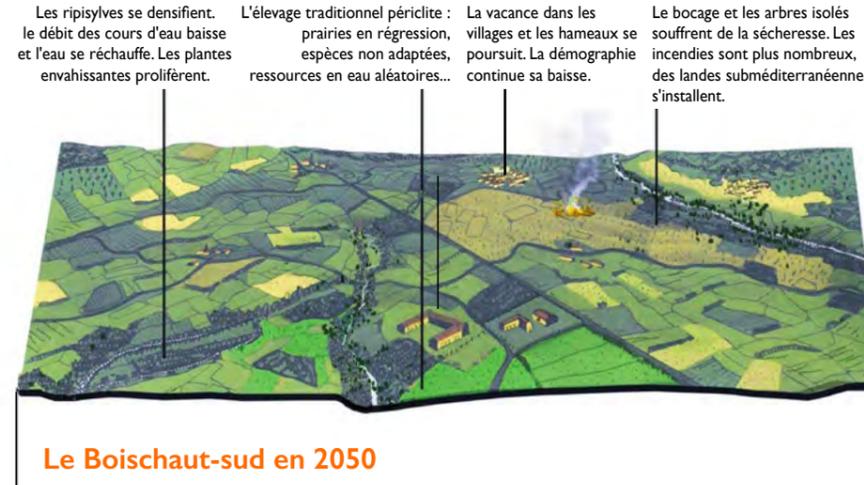
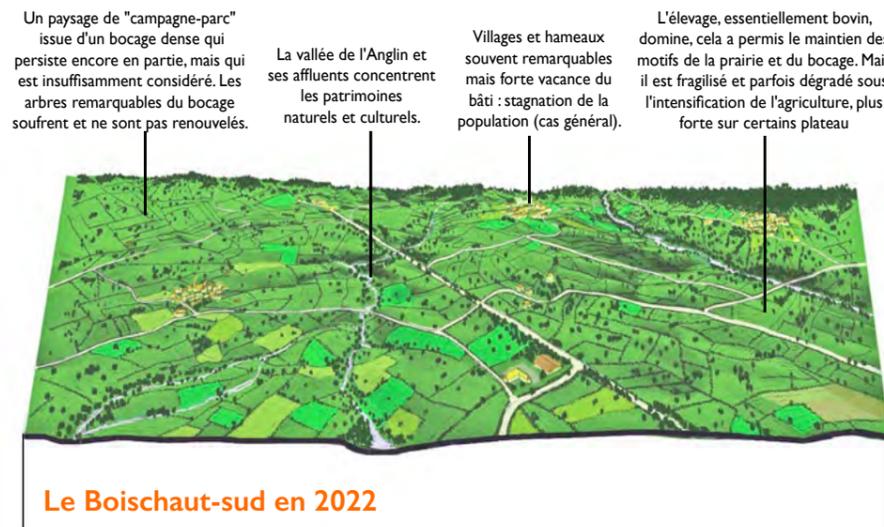


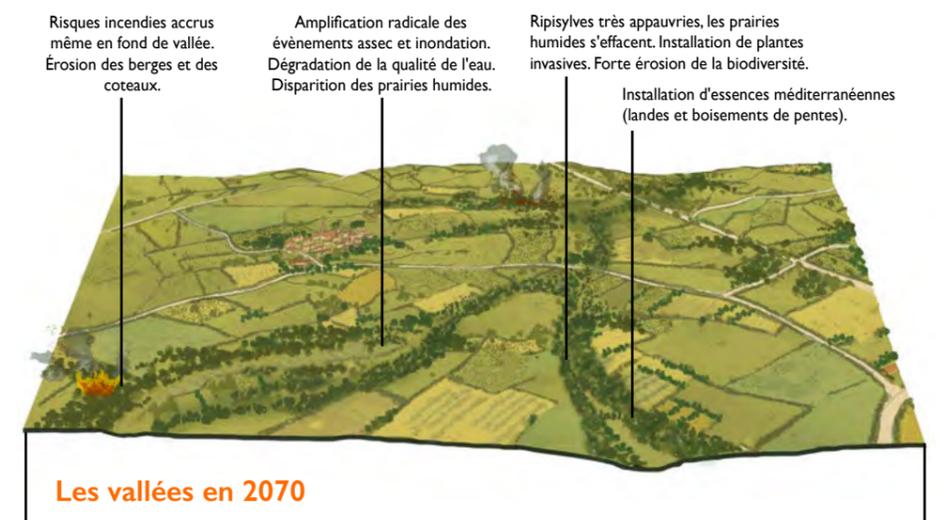
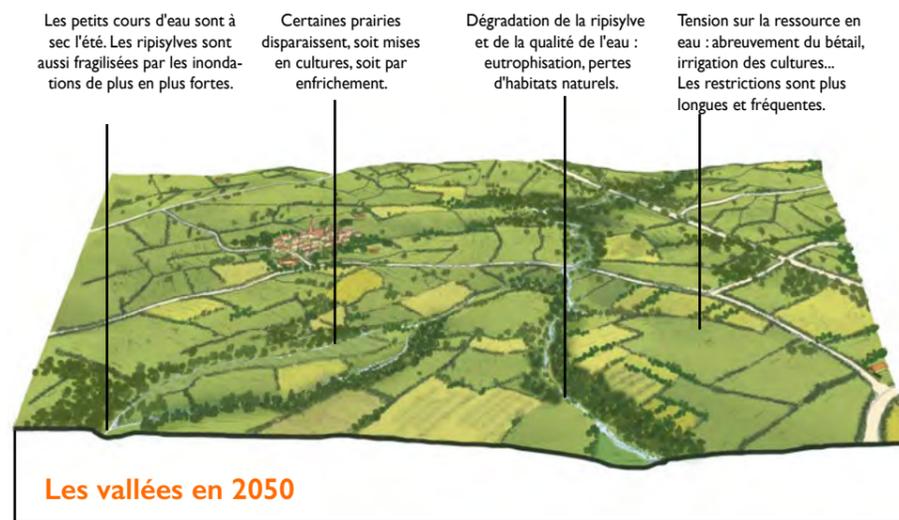
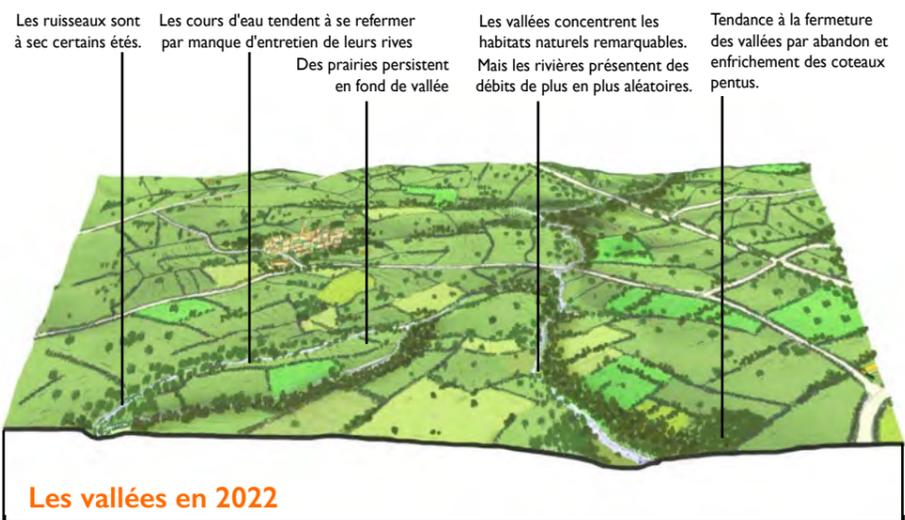
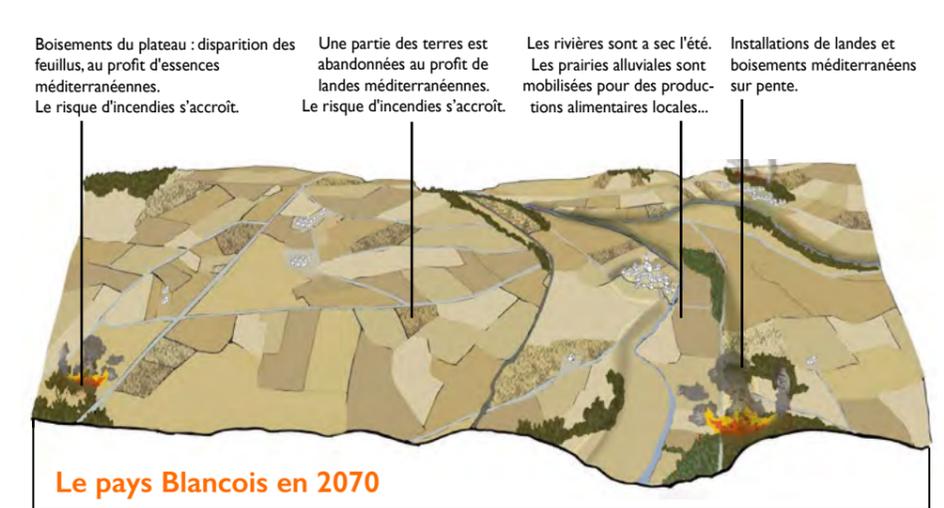
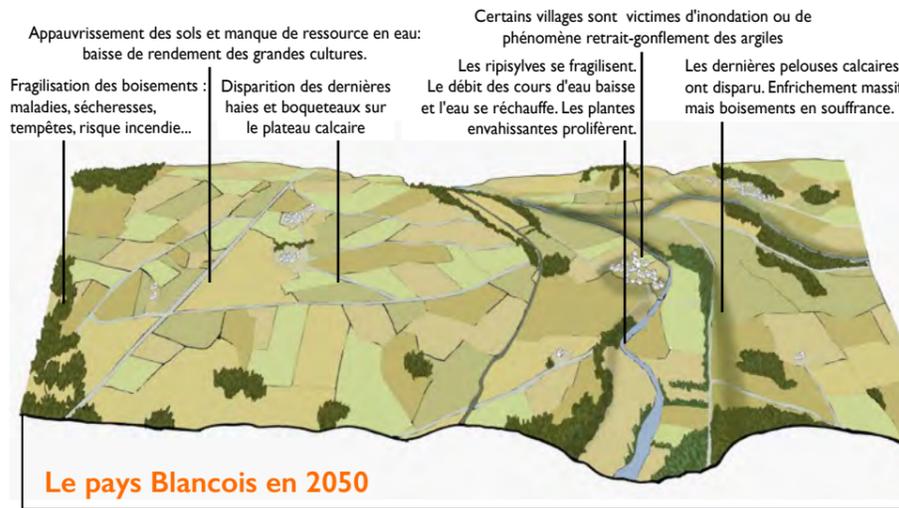
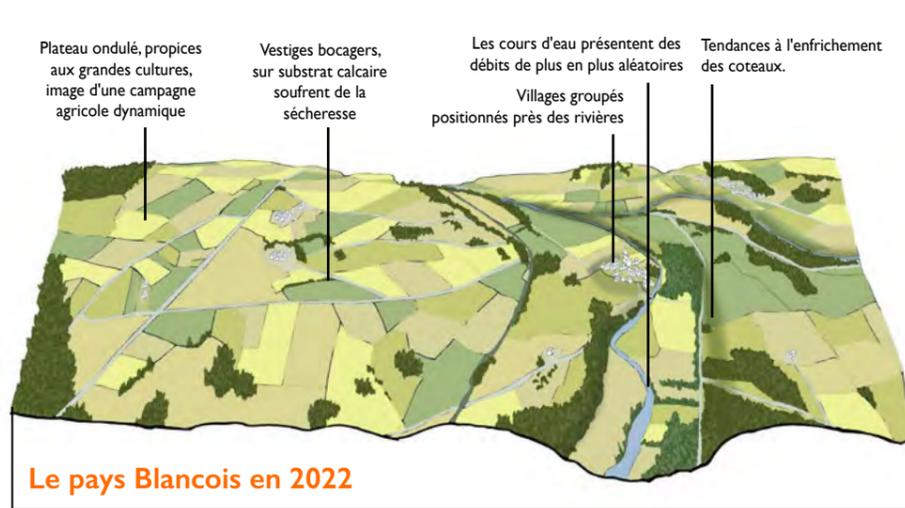
Les perspectives liées aux changements climatiques se traduisent dans les hypothèses les plus probables par une hausse moyenne de température de 1 degré en 2050 et de 4 degrés d'ici 2070, avec surtout une multiplication et une amplification des phénomènes climatiques aigus.

Les paysages vont subir ces évolutions par des transformations assez radicales. L'atelier Hors-les-Murs proposé par le PNR de la Brenne a mis en évidence des scénarios spatialisés de "paysages subis hypothétiques" pour la Petite Brenne et le Boischaud-sud.

Dans le cadre du plan de paysage, il s'agit d'anticiper ces phénomènes et de proposer des scénarios de paysages beaucoup plus résilients pour le territoire de la MOVA.

L'atelier d'esquisse d'objectifs de qualité paysagère va nourrir ces scénarios qui feront l'objet de nouvelles versions des blocs-diagrammes, pour des paysages souhaitables, vivables pour les générations futures.





Blocs-diagrammes évoquant des hypothèses de paysages "subis", établis à partir des constats en 2022 - À Ciel Ouvert, en complément des travaux des Atelier Hors-les-Murs 2021-2022.

PROJET DE PÔLE EXPÉRIMENTAL POUR UNE AGRICULTURE RÉSILIENTE

Ce projet prend forme avec la candidature à l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) lancé par le ministère de l'agriculture "Démonstrateurs territoriaux et accélération des transitions agricoles et alimentaires" dans le cadre du Plan France Relance mis en place par l'État. Objectif de l'AMI (152M€ au total) : construire un réseau de 15 à 30 démonstrateurs territoriaux au total sur les 3 séquences d'AMI.

Le Parc propose de présenter le projet de pôle expérimental pour une agriculture résiliente, s'appuyant sur le musée du machinisme agricole de Prissac, avec 5 grandes orientations thématiques expérimentales (Cf. page suivante) :

1. La création d'une pépinière Végétal Local.
2. Le développement d'une filière chanvre fermier en circuit court.
3. L'activité Maraîchage - jardinage de conservation des sols et de l'eau.
4. L'atelier de recyclage et de fabrication de machines agricoles.
5. L'approche culturelle globale du projet racontant l'histoire "Paysans et habitants pour une avenir commun".

Pour chacune de ces orientations, il s'agirait d'établir le lien entre les agriculteurs et leur production et les habitants consommateurs ou bénéficiaires environnementaux et l'économie locale pour répondre aux enjeux de la transition et aux enjeux stratégiques du territoire.

Pour cela, il est envisagé que ces orientations s'articuleront chacune autour de principes de mise en œuvre communs :

- des programmes de recherche construits pour alimenter la structuration des futures filières mais aussi pour appréhender les attentes sociétales des différents acteurs et de la population locale
- un processus d'évaluation à court, moyen et long terme,
- l'exploration et la construction de modèles économiques viables
- la création de programmes de formation liés : les filières proposées généreront des programmes de formation soit courtes, soit en apprentissage, à réaliser en partie sur site, éventuellement en alternance.



Pôle de Prissac. Le site d'accueil se situe dans la couronne verte de Prissac, autour des Trois Musées, à 300m à l'ouest de l'église. C'est un secteur encore bocager, avec des prairies ponctuées de très beaux chênes en rebord de la vallée de l'Aboux.



Pôle de Prissac. Croquis / Vue 3D vers le nord-est



Pôle de Prissac. Croquis / Vue 3D vers le nord-ouest

1. Les filières Végétal Local et Bois Bocager

Mise en lien pour le renouvellement et l'entretien du bocage, par la production de bois : énergie-bois et bois-paillage-BRF pour les cultures, les haies et l'élevage (projet en Auvergne avec l'INRAe pour la production de paillage BRF pour l'élevage). Un des objectifs serait de mettre en place une SCIC locale, en référence à Berry Energie Bocage.

La création d'une pépinière Végétal Local :

Il s'agit de mettre en place une filière de production de végétaux locaux adaptés au changement climatique, issus d'arbres et d'arbustes champêtres locaux, pour la résilience du bocage.

Ce projet, porté par le Parc, est l'occasion d'imaginer la production de végétaux plus adaptés aux conditions climatiques actuelles et futures du territoire, qui permettront le renouvellement du bocage, notamment dans le Boischaud Sud, où les paysages sont fortement impactés par la sécheresse et les épisodes de chaleur.

Les prairies, précieuses pour le stockage de carbone, sont également très impactées par le changement climatique et pourraient faire l'objet du label Végétal Local, pour le maintien du cortège floristique.

"De la Récolte de graine à la production de plants" :

Plusieurs collectes ont déjà été menées par des élus et des bénévoles d'Indre Nature à Rivarennes et à Prissac, initiant ainsi la mise en place d'une pépinière locale, avec



Visite collégiale de la parcelle des Iers semis bocager de la pépinière expérimentale sur le site de Prissac. Décembre 2022.

notamment un site d'expérimentation aux Musées de Prissac. Inédite, cette expérience de plantation montrera ses premiers résultats dans quelques mois, au printemps prochain.

La filière pépinière est aujourd'hui très cadrée. Le pôle de Prissac constituera un modèle et servira à montrer localement comment on peut monter une pépinière (montage et expérimentations jusqu'à l'installation possibles de pépiniéristes indépendants).

2. La filière chanvre fermier en circuit court

Il s'agit de favoriser :

- le développement de la culture du chanvre en tête de culture (plante peu consommatrice d'eau, bénéfiques environnementaux pour les sols et l'eau, éventuellement filière pharmaceutique) pour la production des coproduits laine et chènevotte,

- son usage par les artisans locaux pour des enduits en amélioration thermique et de l'isolation en vrac – on peut imaginer l'achat ou la fabrication d'une machine à projeter et la location avec pilote pour répondre au besoin des artisans locaux participant à une filière artisanale d'éco-rénovation thermique du bâti existant. Cette activité viendra conforter l'action du PNR pour la réhabilitation du bâti ancien. Didier Vachaud, maçon devenu agriculteur à Lignac, a pu développer un embryon de filière chanvre sur le territoire (production de chanvre fermier bio et transformation de laine de chanvre et de chènevotte).



Réinitialiser l'économie locale dynamique : Didier, le maçon, le chanvre et la maison saine. Atelier Hors-les-Murs / PNR Brenne 2016.

3. Maraîchage - jardinage de conservation :

Il s'agit de tester et de diffuser des principes de maraîchage et de jardinage pour la conservation de l'eau et des sols, en lien avec l'usage de bois raméal fragmenté en relation avec la filière bois de haie qui se met en place.

Le projet prévoit aussi d'approfondir par l'expérimentation l'adaptation des graines potagères et fruitières au changement climatique.

On rattacherait par là les préoccupations liées au plan alimentaire territorial (PAT) mais en s'orientant plutôt sur les bénéfices environnementaux.

Ce projet vise à la fois le bénéfice à la filière maraîchage agricole, pour son développement local, et la sensibilisation du public (axes pédagogiques à destination des habitants et des écoles).

5. Approche culturelle globale du récit "paysans et habitants pour un avenir commun"

Il s'agit de en s'appuyer sur la mise en valeur de la collection de machines agricoles en tant que patrimoine agricole : mise en numérique de la collection, invention d'un nouveau parcours muséographique de la révolution de l'agriculture lié à la mécanisation agricole au début du XXème siècle à la construction de la nouvelle révolution de la transition écologique in situ.

Mise à profit des outils Observatoire photographique participatif du paysage et Observatoire participatif du bocage pour le suivi et la mise en valeur des expérimentations.

4. Atelier de recyclage et de fabrication de machines et d'outils agricoles

Cette activité répondrait à chacune des trois activités, et au-delà (filière de recyclage de machines, Fab Lab low tech, ressourcerie de machines agricoles - 2ème choix de la collection + ouverture à d'autres sources de récupération) pour faire le lien avec la valorisation de la collection de machines du musée et relancer un intérêt pour le site.

Seraient notamment développés les outils nécessaires au travail du chanvre (machines de coupes, de défibrage, de projection comme enduit, mais aussi un moulin pour la production d'huile de chanvre, à adapter aux autres filières).



Le musée du machinisme agricole à Prissac, avec sa collection remarquable à valoriser, devient le pivot culturel de ce projet.

Autres pistes en complément (liste non exhaustive)

- Relance de la filière ovine pour la production de laine à destination de l'isolation pourrait être développée.

- Approche socio-économique par la recherche pour étudier la mise en place et le suivi des filières sur le plan socio-économique.

- Recensement au sein du Pôle de Prissac, des initiatives et expérimentations locales (telles que celle des associations Le Relais à Chaillac ou Épiméthée, à Prissac) afin de mêler les retours d'expériences et d'avoir des apports sur les différentes filières.

- Formation-sensibilisation sur l'intérêt de toutes ces actions et les techniques expérimentées, notamment au sein des lycées agricoles ou techniques

ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT ET DE PROGRAMMATION "PAYSAGE" POUR NOURRIR LE PLUi

Rappel du contexte et modalités de mise en oeuvre des OAP

Le plan de paysage présente l'originalité de mettre en route des actions concrètes, parmi lesquelles la réalisation d'au moins une OAP Paysage pour enrichir la démarche de PLUi qui est en cours.

Le PLUi devrait être arrêté en 2023, l'élaboration des OAP devra respecter cette échéance (donc 6 mois environ, si les choix sont arrêtés début 2023).

Pour construire des OAP Paysage efficaces, réalistes et qui puissent se concrétiser, la méthode proposée par A Ciel Ouvert passe par l'exploration par le projet : établir un diagnostic alloué pour être en capacité de proposer des esquisses de scénarios de projet spatialisés, discutés, ajustés avec les élus concernés et de les retranscrire en grands principes d'aménagement et de

programmation pour le PLUi.

Le temps alloué pour une OAP Paysage a été évaluée par A Ciel Ouvert à 2,5 jours, comprenant un diagnostic, deux séances d'ateliers avec les élus et partenaires et la finalisation sous la forme d'un cahier argumenté, pédagogique et largement illustré.

Le plan de paysage prévoit dans son cahier des charges, de prendre en charge une OAP.

Une première sélection a été faite lors en réunion restreinte le 6 décembre 2022. Ces propositions restent ouvertes : à mettre au débat, à choisir en fonction des financements possibles, à compléter et ajuster.

	Propositions d'OAP	Communes	Principes / Intérêts de l'OAP	Priorité	Références
BOCAGE	Mise en valeur des paysages de bocage autour de Saint-Benoît-du-Saut (OAP sectorisée).	La Châtre-Langlin, Parnac, Roussines, Saint-Benoît-du-Saut	Valorisation du paysage autour de Saint-Benoît-du-Saut, un des sites majeurs de la MOVA, par l'entrée bocage : Valorisation des couronnes vertes des bourgs et des villages notamment sous l'angle de la TVB. Valorisation des grands points de vue, des vallées et de la confluence, de sites touristiques majeurs, réflexion sur les itinéraire de découverte et les chemins de tour de ville... Gestion, entretien et renouvellement de la haie bocagère... Intégration des paysages périurbains par le bocage, etc		<i>Réf:</i> PLUi Brenne Val de Creuse : OAP Vallée de la Creuse / bois des Roches <i>Voir aussi :</i> atelier Hors-les-Murs / ENSNP NB: Une étude très poussée a été menée sur ce secteur en 2010 dans le cadre d'un projet de ZPPAUP qui n'a pas aboutit. <i>Peut-être aussi l'occasion de proposer des orientation TVB.</i>
	Valorisation des abords des villages par l'outil bocage. (OAP thématique).	OAP thématique Ou commune(s) volontaire(s) ?	Des orientations pour préserver ou améliorer les franges "péri-villageoises" en valorisant la trame du bocage : Mise en valeur des silhouettes, optimisation des entrées villageoises et des extensions récentes, gestion des transitions bourg-campagne, Réflexion sur les itinéraire de découverte et les chemins de tour de ville... Reconquête de séquences dégradées ou préservation de secteurs remarquables...		<i>Réf:</i> PLUi Brenne Val de Creuse : OAP Quartier de la Bazanne et rive-gauche de la Creuse à Ruffec.
	Accompagnement d'aménagement des zones d'activités (ZAE et ZI) (OAP sectorisée et thématique)	OAP thématique Ou commune(s) volontaire(s) : Saint-Benoît-du-Saut Bélâbre Chaillac	Composer les zones d'activités et leurs abords avec l'outil bocage Exemples : - Saint-Benoît, reconversion du site de la SITRAM, - Bélâbre, ZA au nord-est du bourg - Chaillac : ZA nord-est (RD36) À partir de ces exemples, peut se décliner un certain nombre de principes pour nourrir l'OAP que doit produire Citta Nova ou une OAP thématique spécifique "paysage des ZAE".		<i>Réf:</i> PLUi Brenne Val de Creuse : OAP Zone des Daubourgs au Blanc, OAP ZA de Tournon-saint-Martin. NB: Coordination particulière avec le BE CittaNova.
	Valorisation du bocage dans les secteurs à enjeux (OAP thématique)		Des orientations de valorisation de secteurs bocagers pré-identifiés en concertation, par exemple : - couronnes vertes autour des villages, - secteurs remarquables à préserver, - secteurs très ouverts à reconquérir, - secteurs à enjeux de biodiversité...		Intégrer un focus sur des motifs spécifiques (l'arbre, la haie mais aussi les mares, les fossés, les vergers...) et un volet sur l'entretien et la gestion. NB: Coordination particulière avec le BE CittaNova.

ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT ET DE PROGRAMMATION "PAYSAGE" POUR NOURRIR LE PLUi

Propositions d'OAP		Communes	Principes / Intérêts de l'OAP / observations	Priorité	Commentaires :
VALLÉES	Vallée de l'Abloux (OAP sectorisée)	Prissac, Saint-Gilles, Parnac (Chalais)	Valorisation de cette vallée remarquable / dans la continuité amont et aval de l'OAP mise en place en Brenne-Val de Creuse Identification et valorisation de points de vue remarquable. Reconnaissance du patrimoine (naturel et culturel), préservation, valorisation Valorisation du patrimoine lié à l'eau (moulins, forges, planches...) et des sites peints par les artistes impressionnistes de l'école du Fay. Développement de boucles de découverte (pour les habitants et les visiteurs)		<i>Réf.: PLUi Brenne Val de Creuse : OAP Valorisation de la vallée de l'Abloux</i> Ce type d'OAP permet d'intégrer des projet d'aménagements communaux se situant dans la séquence de vallée à valoriser (exemple de l'aire naturelle et de la petite extension à entré-est de Sacierges / PLUi Brenne Val de Creuse). Cela permettrait de relancer notamment le projet de valorisation du secteur des anciennes Forges de l'Abloux.
	Site de confluence de Saint-Benoît-du-Sault (OAP sectorisée)	La Châtre-Langlin, Parnac, Roussines, Saint-Benoît-du-Sault	Valorisation du site de Saint-Benoit par l'entrée "vallées". Cette entrée met l'accent sur les points de vue, les modalités de découverte et de valorisation des vallées et du Patrimoine et sur le confortement de la trame verte et bleue.		<i>Réf.: PLUi Brenne Val de Creuse : OAP Valorisation de la Vallée de la Creuse / Bois des Roches, OAP Vallée de la Creuse au Blanc.</i> <i>Atelier Hors-les-Murs / ENSNP</i>
	Vallée de l'Anglin et de l'Allemette aux abords de Brosse et de Seillant (OAP sectorisée)	Chaillac, La Châtre-Langlin	Valorisation du secteur d'interfluve / Anglin - Bel Rio (y compris son assiettes visuelle) qui concentre des ensembles patrimoniaux majeurs. Identification et valorisation de points de vue majeurs Valorisation du patrimoine lié à l'eau (moulins, forges, planches...) Développement de boucles de découverte (pour les habitants et les visiteurs).		<i>Réf.: PLUi Brenne Val de Creuse : OAP Valorisation de la vallée de l'Abloux OAP Quartier de la Bazanne en rive-gauche de la Creuse à Ruffec</i> <i>Voir aussi : atelier Hors-les-Murs / ENSNP</i>
	Autres secteurs de vallées ? (OAP sectorisée)	à identifier.	Il s'agit de principes de valorisation (dito précédemment) sur des secteurs qui restent à préciser collégialement, par exemple: La Roche-Chevreux (Chalais, Dunet Prissac, Lignac) ? L'Anglin de Saint-Benoit-du-Sault à Dunet (Saint-Benoit, La Châtre-Langlin) ?		<i>Réf.: PLUi Brenne Val de Creuse : OAP Valorisation de la vallée de l'Abloux OAP Quartier de la Bazanne en rive-gauche de la Creuse à Ruffec</i> <i>Voir aussi : atelier Hors-les-Murs / ENSNP</i>
	Valorisation des vallées (OAP thématique)		Grands principes pour la valorisation des vallées (les points de vue majeurs, le Patrimoine lié à l'eau, itinéraire(s) majeur(s) de découverte, TVB, etc...), expression d'une vision globale pour la gestion des vallées avec déclinaison coteau/fond, cours d'eau avec 3 blocs-diagrammes génériques de 3 situations types : - les vallées-amont et petits vallons affluents, - les vallées intermédiaires, - les vallées en aval.		<i>Réf.: PLUi Brenne Val de Creuse : OAP Valorisation de la vallée de l'Abloux OAP Quartier de la Bazanne en rive-gauche de la Creuse à Ruffec</i> <i>Voir aussi : atelier Hors-les-Murs / ENSNP</i> Cette OAP peut être couplée à une OAP "vallée sectorisée" telle que proposée précédemment.

ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT ET DE PROGRAMMATION "PAYSAGE" POUR NOURRIR LE PLUi

	Propositions d'OAP	Communes	Principes / Intérêts de l'OAP	Priorité	Références
AMÉNAGEMENT	Reconquête/embellissement d'espaces publics (sous l'angle désimpermeabilisation et végétalisation) (OAP sectorisée et thématique)	Commune(s) volontaire(s) (site-témoin) : Lignac, Chaillac, Bélâbre, Saint-Benoît-du-Saut...	<ul style="list-style-type: none"> • Un volet « place publique », qui consisterait à réaliser un focus sur une place très minérale, peu fonctionnelle ou peu accueillante, comme la place de Lignac, la place de Belabre, la place de Chaillac, les places de Saint-Benoît-du-Saut... (sur la base du volontariat). <p>Il s'agit donc d'une <u>OAP sectorisée sur un site-témoin</u> qui permettrait de dégager des grands principes pour construire une <u>OAP thématique pour cadrer les aménagements</u> des autres places concernées par les mêmes enjeux.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un volet « végétalisation des cimetières et de leurs abords », sous la forme d'une OAP thématique. 		<p><i>Réf.</i>: PLUi Brenne Val de Creuse : OAP Valorisation du coeur de bourg de Lurais</p> <p><i>Réf.</i>: PNR Oise Pays de France : Étude d'imperméabilisation et de végétalisation sur plusieurs communes rurales</p> <p>Les cimetières : sujet souvent abordé dans les entretiens.</p> <p><i>Réf.</i>: PNR Oise Pays de France : Étude d'une demi-douzaine de cimetières ruraux + Guides pratiques sur l'aménagement et la gestion des cimetières</p>
	"Petits écoquartiers ruraux" (OAP sectorisée et thématique)	Commune(s) volontaire(s) : Saint-Hilaire, Parnac, Roussines...	<p>Cette démarche pourrait être conditionnée par l'engagement des communes concernées et volontaires à s'engager parallèlement dans des démarches de lutte contre la vacance : pouvoir proposer des reconquêtes de constructions vacantes dans les villages, et donner lieu à une OAP thématique ciblant la lutte contre la vacance dans les bourgs et les villages.</p> <p>Cette hypothèse permettrait de répondre aux besoins exprimés de petites communes pour offrir entre 5 et 8 constructions à l'hectare en 10 ans, sur la base de communes volontaires avec des exigences fortes en ce qui concernent l'environnement et la capacité de résilience de ces futures opérations.</p>		<p>Une visite de l'écoquartier de Lurais pourrait être organisée sur ce sujet dans le cadre du plan de paysage, pour les communes volontaires.</p> <p><i>Réf.</i>: PLUi Brenne Val de Creuse : OAP Quartier des Sables à Tournon-Saint-Martin</p> <p><i>NB.</i>: Coordination particulière avec le BE CittaNova.</p>
AUTRES SUGGESTIONS	Paysage et EnR (OAP sectorisé + thématique)	Belabre (Nord-est du bourg) Chaillac (abords du Parc photovoltaïque existant), La Châtre-Langlin (ancienne décharge) Parnac (Ancienne carrière) Autres ?	<p>Orientations pour des projets d'EnR bien et durablement composés avec leurs paysages d'accueil.</p> <p>Cela peut concerner notamment</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'installation d'équipement photovoltaïques en projet sur la MOVA, ce qui permettrait, en étudiant certains d'entre eux, de donner quelques principes d'intégration pour les autres projets à venir. - la filière bois-bocage ? 		
	Projets agricoles ? (OAP sectorisée + thématique)		<p>En lien avec le pôle de Prissac.</p> <p>Il peut s'agir de projet de diversification, d'adaptation des exploitations et des paysages au changement climatiques.</p>		
	Vacance et réhabilitation du bâti ancien (OAP sectorisée + thématique)		<p>Orientations pour lutter contre la vacance du bâti dans les bourgs et les villages.</p> <p>OAP bienvenu dans le contexte actuel.</p> <p>À mener sur une ou plusieurs communes volontaires s'engageant sur la reprise et la rénovation d'un bâtiment vacant, ce qui permettra de produire une OAP thématique</p>		
	Déplacement / mobilité douce (OAP sectorisée + thématique)	Saint-Hilaire (?) Autres (?)	<p>Orientations de programmation de liaisons douces, à moyenne ou longue échénace.</p> <p>Par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Voie douce sur les emprise de l'ancienne voie ferrée Le Blanc - La Trimouille - Voie douce sur l'ancien tracé du Tacot, qui traversait toute la MOVA. 		<p><u>Le Blanc - La Trimouille</u> : l'emprise est publique, nécessité de coordination avec les communes traversées hors MOVA.</p> <p><u>Voie du Tacot</u> : Pour mettre en place des emplacements réservés et mobiliser les communes et des partenariats.</p>
	"Autres projets divers des communes" (OAP sectorisée et thématique)	à préciser	<p>Orientations pour valoriser, aménager, ou reconquérir des sites communaux à enjeux.</p> <p>Sur la base de communes volontaires.</p>		